



Rapport d'évaluation finale

Programme LEADER 2014-2020

Groupe d'Action Locale
Vidourle Camargue



SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
GÉNÉRALITÉS.....	4
1. Zoom sur le territoire Vidourle Camargue	4
2. Le programme LEADER, philosophie et principes.....	5
3. LEADER en Région Occitanie/ PDR 2014-2020 Languedoc-Roussillon : un programme qui guide les stratégies de développement des GAL.	7
3.1. La sélection des GAL par la Région.....	8
3.2. 2021-2022 : nouvelle impulsion pour LEADER.....	8
3.3. La Région : autorité de gestion responsable de la bonne rédaction du programme	8
3.4. Des orientations régionales pour guider les stratégies de développement .	9
4. Les 16 GAL sélectionnés : des priorités propres à chaque territoire mais qui respectent toutes la stratégie globale de la Région	10
4.1. LEADER en PETR Vidourle Camargue	10
5. La stratégie du GAL	11
6. Méthode de l'évaluation, calendrier, et mobilisation des membres	12
6.1. Une évaluation réalisée en 2 grands volets....	12
6.2. ...Dont la réalisation s'est effectuée en 3 grandes phases.	12
BILAN QUANTITATIF	14
I. Programmation des crédits LEADER	16
1. État des lieux de la dynamique de consommation.....	16
2. Bilan physique et financier par thématique	21
2.1 Liste des projets programmés et illustrations par fiche action.....	21
2.2. Rapport à la maquette financière	31
II. Les acteurs et leur participation	34
1. L'appartenance géographique des projets :	34
2. Statut des bénéficiaires (proportion PP publics et privés...)	35
3. Les partenaires financiers du programme LEADER	37
III. L'effet-levier	38
1. Effet levier « démultiplicateur » :	39
2. Effet levier « déclencheur » :	41
BILAN QUALITATIF	42
I. La gouvernance et l'animation, piliers du LEADER.	42

1. Le GAL Vidourle-Camargue.....	42
1.1. Le rôle de la cellule d'ingénierie.....	42
1.2. Le rôle du Comité technique	42
1.3. Le rôle du Comité de programmation.....	42
Les comités : adéquation à la stratégie, mise en application et implication des membres..	43
Rôles et perception des acteurs :	46
L'équipe du GAL vu par les acteurs :	47
2. Les freins liés à la procédure LEADER.....	48
I. Développement de l'attractivité du territoire : les projets de coopération	51
II. Communication et appropriation par les acteurs du territoire	56
1. Communication et connaissance du dispositif par les acteurs impliqués :	56
2. Appropriation du programme LEADER (membres CoTech et CoProg)	58
3. Appropriation par les porteurs de projet :	59
RAPPORT A LA STRATÉGIE, IMPACTS ET PERSPECTIVES.....	62
1. Rapport à la stratégie :	62
2. Retours porteurs de projets	64
3. Le territoire aujourd'hui d'après la vision des acteurs.....	70
4. Préparation de la nouvelle candidature	71
4.1. Le diagnostic de territoire réactualisé	71
4.2. Préconisation pour la suite de la programmation.....	72
CONCLUSION.....	75

INTRODUCTION

Dans le cadre de la politique agricole commune, le programme européen LEADER vise à soutenir le développement rural à travers une approche ascendante et intégrée en mesure d'apporter les bonnes réponses aux problématiques inhérentes au territoire. C'est justement l'implication des populations locales et une analyse fine du territoire qui définissent la stratégie de développement du programme. Prévu pour une durée de 6 ans (2014-2020), il a été porté par le Groupe d'Action Local Vidourle Camargue. Si ce dernier a vocation à impulser et soutenir des initiatives favorisant le dynamisme local, le FEADER ne doit en aucun cas se substituer aux autres politiques publiques. Un travail d'harmonisation avec les financeurs publics est indispensable à condition de garder une pleine conscience des spécificités locales puisque l'apport d'une plus-value sur le territoire est recherché.

Dans le cadre de la programmation LEADER 2014-2020, une première évaluation à mi-parcours a été réalisée en vue d'apporter une aide à la mise en œuvre et au suivi du programme jusqu'à son achèvement. Cette évaluation n'est pas obligatoire mais elle est nécessaire car elle permet notamment de faire le bilan en revenant sur les trois premières années de mise en œuvre et permet de réorienter, le cas échéant, les axes stratégiques de développement. Aujourd'hui, une évaluation finale du programme dans sa globalité nous permettra par la mobilisation des partenaires, des collèges privé et public qui composent les différents comités, d'identifier les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées pendant sa mise en œuvre. Le but étant d'en améliorer son déploiement pour la prochaine période à venir. Par ailleurs, il s'agit de donner une visibilité au programme LEADER, ainsi qu'aux projets financés. En effet, l'évaluation est un véritable outil d'animation qui permet de mobiliser les acteurs et de communiquer auprès des porteurs de projet.

L'évaluation est organisée en deux grands volets. Une analyse quantitative des résultats autour des aspects financiers de la programmation (montant FEADER programmé, investissements, totaux, montants des co-financements, etc.) et autour des dossiers (états des dossiers, statuts des projets, programmations par fiche action, etc.) Le deuxième volet consiste en une analyse qualitative par rapport aux porteurs des projets et membres des comités technique et de programmation (animation, gouvernance, thématiques touchées, enseignements tirés, freins...).

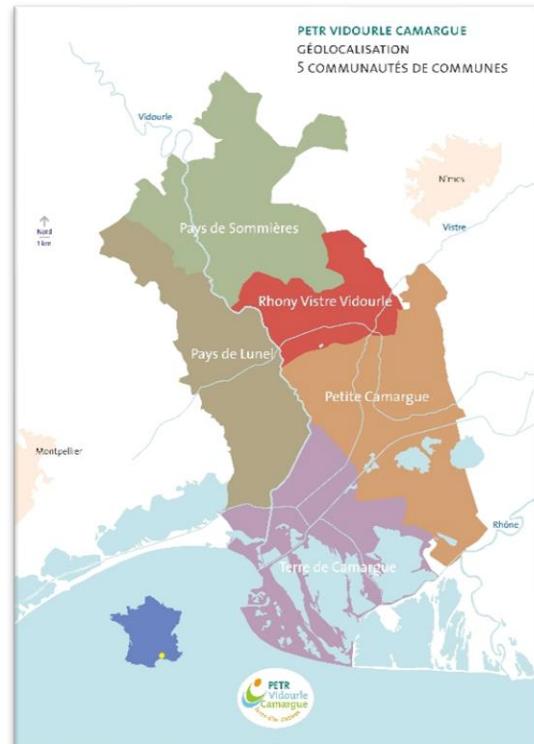
GÉNÉRALITÉS

1. Zoom sur le territoire Vidourle Camargue

Ouvert sur la Méditerranée et le piémont Cévenol, à la croisée de la Provence et du Languedoc, à proximité de deux métropoles puis à cheval sur deux départements, le territoire du GAL Vidourle-Camargue occupe une position géographique favorable. Territoire de passage, il bénéficie d'un bon réseau d'infrastructures constituant autant de passerelles pour une ouverture réelle sur l'extérieur et sur la Méditerranée. Ainsi, cet espace du fait de sa position interstitielle, met en évidence une réalité territoriale et sociale où villes et campagnes se mêlent.

Le PETR est un syndicat mixte fermé, qui rassemble 5 EPCI rattaché jusqu'en 2020 au PETR par une convention de partenariat, la Communauté de communes du Pays de Lunel fait aujourd'hui partie intégrante du territoire Vidourle Camargue. Elle est donc désormais associée à toutes les décisions des 4 autres intercommunalités gardoises.

Le territoire du GAL est composé de **5 Communautés de communes** membres pour 50 communes :



Nombre d'habitants (Insee 2017)	147 774 habitants	
CC Terre de Camargue	20 316 habitants	3 communes
CC Petite Camargue	26 822 habitants	5 communes
CC Pays de Lunel	50 363 habitants	14 communes
CC Pays de Sommières	23 423 habitants	18 communes
CC Rhôny-Vistre-Vidourle	26 850 habitants	10 communes

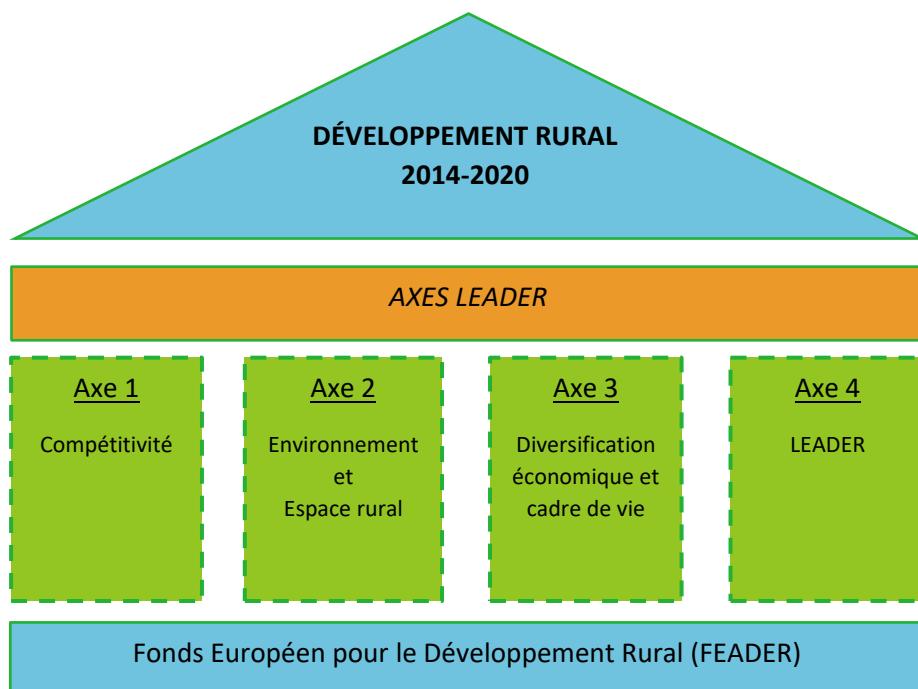
Le territoire concerne les **5 cantons** d'Aigues-Mortes, de Calvisson, Lunel, Sommières et Vauvert. Il touche **3 aires urbaines** qui sont Montpellier, Lunel et Nîmes mais 18 communes demeurent hors aire urbaine. **9 bassins de vie** sont concernés :

Quissac	1 communes
Calvisson	4 communes
Sommières	20 communes
Lunel	13 communes
Vergèze	3 communes
Vauvert	3 communes
Aigues-Mortes	2 communes
Le Grau du Roi	2 communes
Nîmes	4 communes

2. Le programme LEADER, philosophie et principes

Le programme LEADER (Liaisons Entre les Actions de Développement de l'Économie Rurale) est lancé en 1991. Depuis 2007, il compose un axe à part entière de la politique de développement rural, second pilier de la Politique Agricole Commune (PAC). Sur la période 2014-2020, la politique de développement rural, financée par le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural), s'organise autour de 4 axes :

- ⇒ L'amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers à travers la formation des actifs du secteur agricole et sylvicole, la modernisation des exploitations agricoles et forestières, l'investissement dans les secteurs agro-alimentaires, le soutien aux démarches de qualité, etc.
- ⇒ L'amélioration de l'environnement et de l'espace rural : préservation de la qualité des sols et de l'eau, préservation de la biodiversité, encouragement de l'agriculture biologique, protection des espèces menacées de disparition, etc.
- ⇒ Amélioration de la qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale : développement des activités économiques, diversification vers des activités non agricoles (liées au tourisme, à l'hébergement, à l'artisanat, etc.), favorisation de l'emploi, développement du tourisme, amélioration de la qualité de vie, valorisation du patrimoine, etc.
- ⇒ LEADER : une démarche gérée par un GAL, elle soutient la mise en œuvre de stratégies locales et intégrées via une approche ascendante contribuant au développement rural grâce à une intervention financière de l'Europe et des fonds publics. Les projets programmés se caractérisent par l'innovation et le partenariat public-privé et doivent répondre à l'un des trois premiers axes.



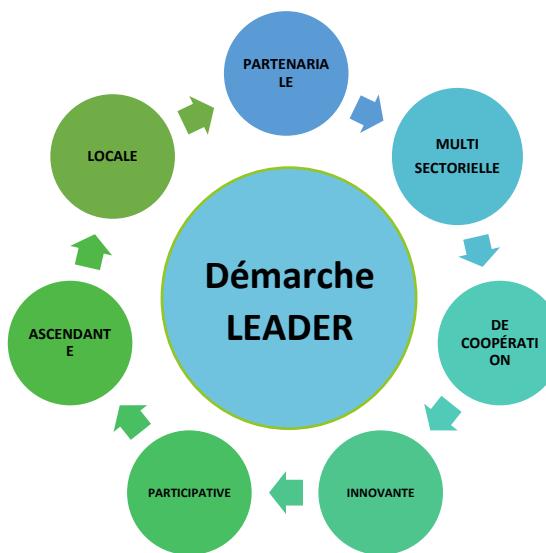
LEADER est intégré à la stratégie européenne de développement rural en tant qu'axe méthodologique qui permet de mobilier les 3 axes thématiques exposés ci-dessus via une approche spécifique mise en œuvre par des territoires de projets fondés sur un partenariat public-privé : les Groupes d'Action Locale (GAL). Le programme est piloté par les GAL, sélectionnés à la suite d'appels à projets régionaux et portés par des structures locales (Pays/PETR et Parcs Naturels Régionaux majoritairement). Pour être éligibles, les territoires concernés doivent nécessairement englober une population inférieure à 150 000 habitants.

La stratégie européenne se décline en programmes nationaux et régionaux au sein des pays membres. En effet, les mesures éligibles à LEADER sont tout d'abord présentées dans un règlement européen, le Règlement de Développement Rural Hexagonal (PDRH) qui reprend les 4 axes précités. Le PDRH est constitué de mesures reposant sur un « socle national » et sur des volets régionaux spécifiques : les documents de référence, chacun des dossiers LEADER devant se rattacher à l'un de ses dispositifs.

Chaque GAL se compose d'un comité de programmation, organe décisionnel qui assure la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que d'une équipe technique, qui assure l'animation et la gestion du programme. Le GAL peut également comporter, le cas échéant, un comité technique qui se prononce sur l'éligibilité et la faisabilité des projets. Le principe de partenariat public-privé se retrouve dans la composition du comité de programmation, les membres appartenant soit à un collège public (élus) soit à un collège privé (acteurs du territoire non élus). De plus, chaque GAL français se doit de respecter un principe supplémentaire, celui du double quorum.

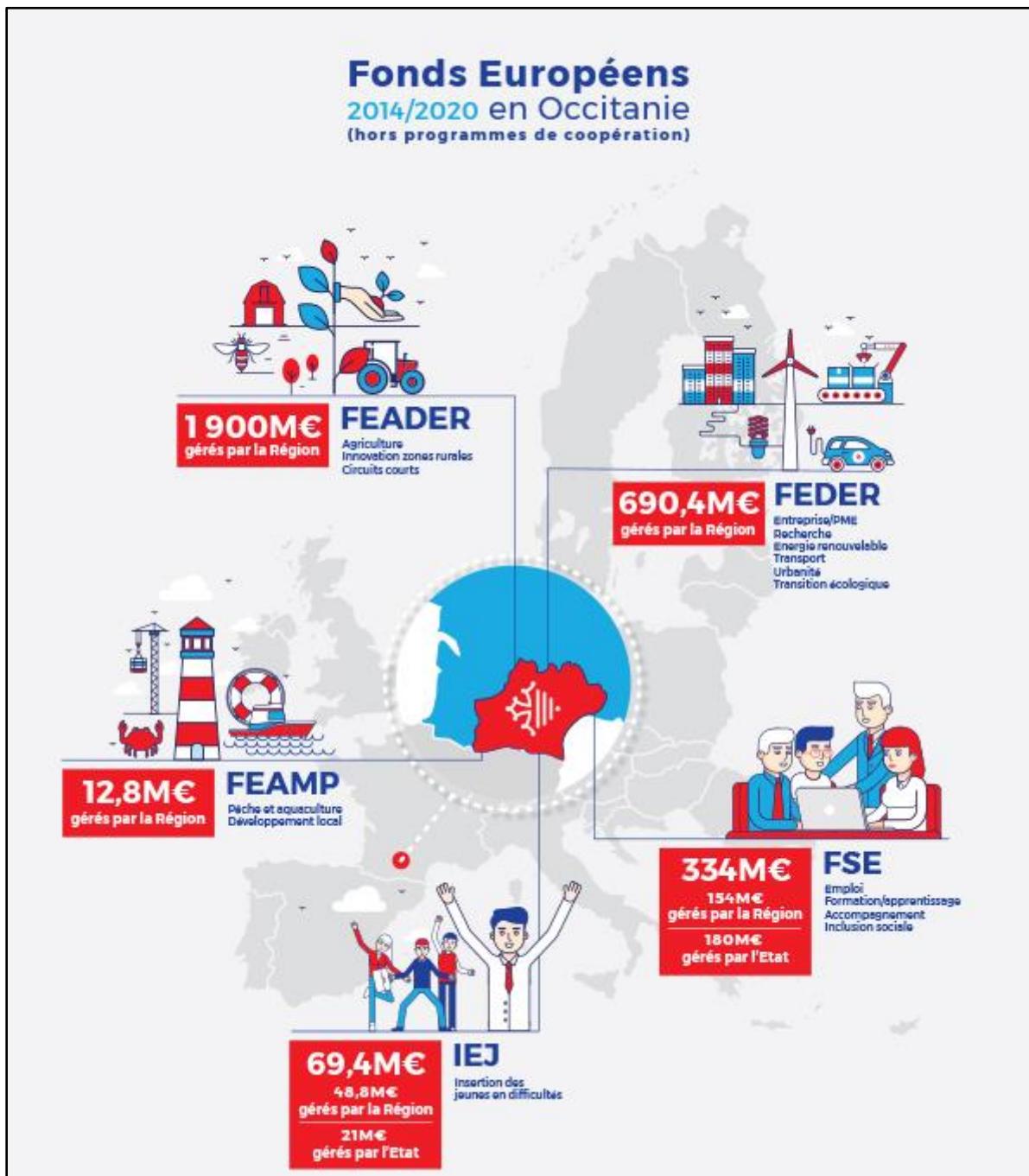
Bien que n'étant qu'un fond « assimilé structurel », le FEADER conserve une des caractéristiques principales des trois fonds structurés européens, à savoir le fait que son intervention ne se fait qu'en contrepartie de cofinancements publics nationaux. Dans ce cadre, le taux maximum d'intervention LEADER, pour la période 2014-2020 a été fixé à 64% sachant que l'aide publique est au maximum de 80% et que tout projet doit être autofinancé à hauteur de 20%. Pour la période 2014-2020, le règlement impose que chaque PDR dédie à la démarche LEADER, dans le cadre de la mesure 19, un montant de 5% minimum du budget du FEADER. Ceci représente au niveau national une enveloppe de 687 millions d'euros, soit le double du budget de la période 2007-2013.

La philosophie de l'approche LEADER résumée par ses 7 principes fondamentaux :



3. LEADER en Région Occitanie/ PDR 2014-2020 Languedoc-Roussillon : un programme qui guide les stratégies de développement des GAL.

Entre 2014 et 2020, L'Union européenne a investi plus de 3 milliards d'euros (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP, etc.) en Occitanie au titre des politiques européennes de cohésion, de développement rural et de la pêche.



3.1. La sélection des GAL par la Région

A l'issue d'un appel à projet, la Région Languedoc-Roussillon (ancien nom) a sélectionné 16 GAL sur la programmation 2014-2020. Les candidats sélectionnés ont bénéficié d'une enveloppe pluriannuelle de FEADER avec une obligation de mise en œuvre régulière de la programmation. Cependant, 25% de l'enveloppe a été réservée pour être distribuée en fonction des résultats quantitatifs d'une évaluation à mi-parcours.

Cette sélection repose sur un certain nombre de principes : pertinence de la stratégie, valeur ajoutée du programme LEADER, éligibilité du territoire, partenariat public-privé...

Quand la candidature d'un GAL est retenue par suite de sa réponse à l'appel à projet de la Région, il signe une convention avec la Région en tant qu'autorité de gestion et avec l'Agence de Services et de Paiement (ASP).

En annexe, le GAL sélectionné doit présenter certains documents tels qu'un plan de développement détaillé qui respecte le modèle de l'autorité de gestion et avec ASP.

3.2. 2021-2022 : nouvelle impulsion pour LEADER

Le territoire Vidourle Camargue est en attente de confirmation d'une enveloppe complémentaire. En effet, dû au retard du renouvellement de la Politique Agricole Commune Européenne, une période de transition de 2 ans est mise en place entre les deux programmations. Le PETR Vidourle-Camargue a demandé une enveloppe complémentaire de 678 560 €, en plus de l'enveloppe initiale de 2 423 423 € pour cette programmation.

3.3. La Région : autorité de gestion responsable de la bonne rédaction du programme

Une autorité de gestion est une « autorité publique ou un organisme public ou privé national, régional ou local désigné par l'État membre pour gérer un programme de financement européen. Elle est donc responsable de la rédaction du programme :

- Elle décide dans un cadre partenarial quelles actions vont être financées par les fonds dans le respect des obligations réglementaires et de l'Accord de partenariat.
- Une fois le programme lancé, elle sélectionne les porteurs de projets et gère l'octroi et le suivi des fonds accordés.¹

¹ Europe-en-occitanie.eu – La Région Occitanie s'engage.

3.4. Des orientations régionales pour guider les stratégies de développement.

La Région disposait d'une enveloppe FEADER de 40 M € pour la mise en œuvre du programme LEADER. En fonction de ses enjeux, elle a défini quatre orientations pour guider les stratégies de développement des territoires.

- **Un développement économique solidaire** : par des équipements partagés, la création des réseaux d'ingénierie économique, la mutualisation des ressources, etc.
- **Une politique coordonnée de la gestion de l'espace** : qui cherche à optimiser les transports, protéger le foncier agricole et améliorer son potentiel de production, etc.
- **Une dynamique du vivre ensemble** : par la recherche d'une mixité sociale, l'élaboration des politiques du logement adaptées, etc.
- **Une stratégie d'accueil des nouvelles populations.**

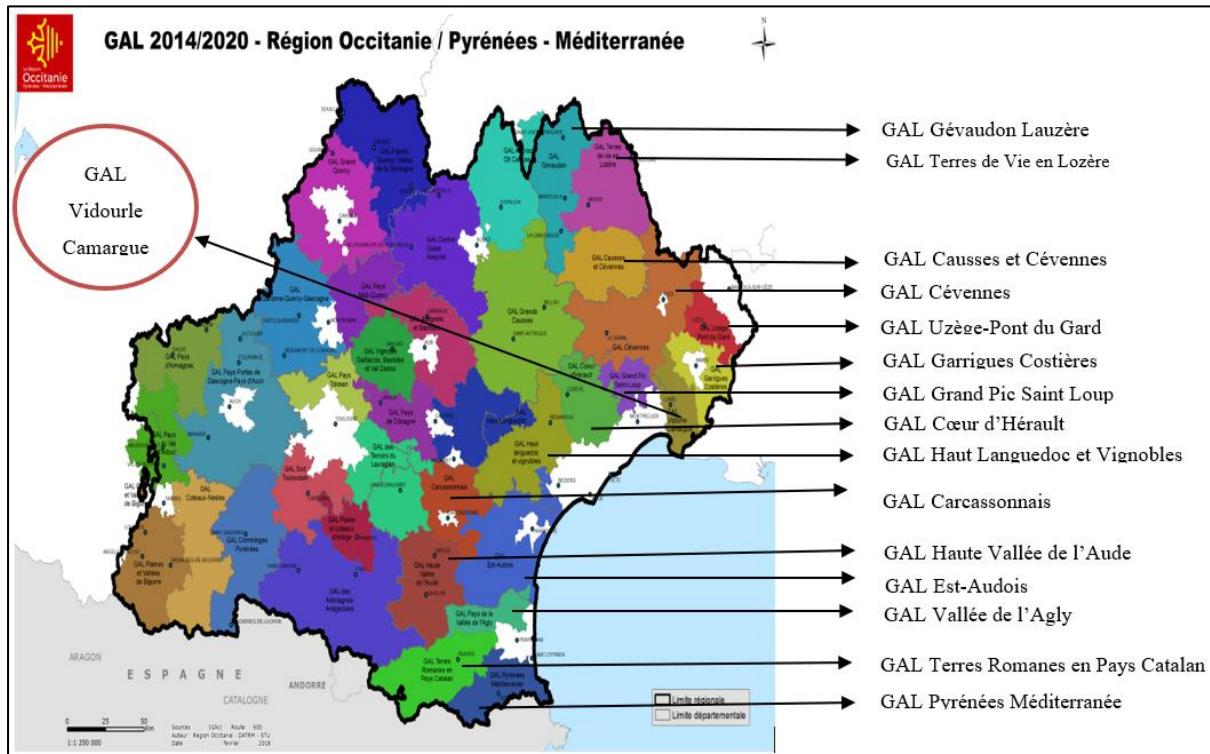
Ces orientations guident la stratégie globale de la Région qui s'articule également autour de 4 thématiques proposées aux GAL, pour qu'elles soient prises en compte dans la programmation 2014-2020.

- Relocalisation de l'économie dans les territoires ruraux : accès à l'emploi, création et reprise d'entreprises, développement des services de proximité, développement de l'économie présente, etc. ;
- Attractivité et la vitalité des territoires : développement touristique, valorisation des patrimoines, etc. ;
- Gouvernance alimentaire : maintien de l'activité agricole, actions sur la santé et la nutrition, etc. ;
- Croissance verte : préservation des ressources, adaptation aux changements climatiques, etc.

Toute thématique choisie par un GAL doit se traduire par des priorités d'action.

4. Les 16 GAL sélectionnés : des priorités propres à chaque territoire mais qui respectent toutes la stratégie globale de la Région

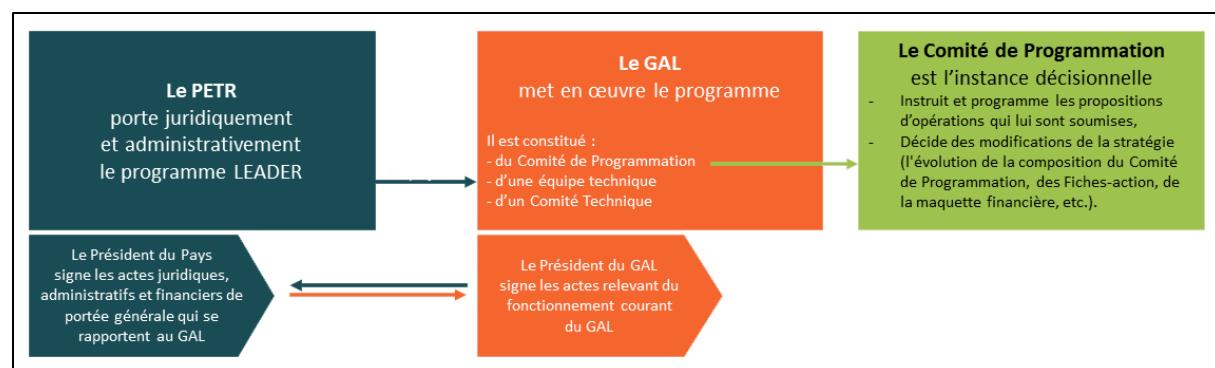
Les 16 GAL choisis par la Région pour la mise en œuvre de la programmation LEADER 2014-2020 sont présentés ci-dessous :



Rappelons qu'en fonction des spécificités et enjeux du territoire et de chaque GAL, chacun a ciblé une priorité particulières tout en respectant la stratégie globale de la Région.

4.1. LEADER en PETR Vidourle Camargue

Un schéma permettra de comprendre l'articulation PETR/GAL :



Pour faire suite à son expérience sur le programme LEADER 2007-2013, le PETR Vidourle Camargue a été retenu comme territoire LEADER 2014-2020 à la suite de sa réponse à l'appel à candidature régional. Il a été lauréat d'une enveloppe de 2 423 429 euros pour soutenir des projets de

développement rural, publics et privés qui s'inscrivent dans la stratégie du territoire à partir de 2014 jusqu'à 2020.

LEADER répond aux enjeux du territoire du PETR Vidourle Camargue en étant cohérente avec sa stratégie de développement qui sera présentée pour donner suite au diagnostic territorial.

5. La stratégie du GAL²

En lien avec le diagnostic de territoire préalablement élaboré et les axes stratégiques priorisés, le PETR Vidourle Camargue a dû se concentrer sur le management de ses paramètres d'attractivité et chercher le maintien de ses équilibres.

Au titre de la qualité du cadre de vie, il aspire à la préservation de son identité, de ses richesses qu'elles soient culturelles, patrimoniales ou naturelles et au maintien du niveau de ses équipements et lieux de vie. Cette veille ne devant pas contrarier les moteurs de son économie, l'idée n'était pas de bâtir une stratégie en défense et c'est bien là qu'a été tout l'enjeu de maintenir les équilibres

L'économie du territoire s'était jusqu'alors principalement structurée autour des savoir-faire liés aux activités traditionnelles, de l'agriculture et du tourisme. Ce tissu est d'ailleurs toujours fragile (saisonnalité, agriculture et tourisme en constante évolution, crise sanitaire du Covid19...) il était donc question d'y veiller et de le renforcer. Dans le même temps, le diagnostic mettait en évidence des freins liés à l'employabilité sur ce territoire, il s'agissait de les lever au maximum pour servir à la fois la dynamique économique et l'enjeu du cadre de vie.

Dans l'élaboration de la stratégie 2014-2020, sont venues s'ajouter les problématiques liées aux territoires périurbains (déplacements, maîtrise des espaces, adaptation des services, intégration des nouveaux habitants, transmission de la culture et de l'identité...). En effets, elles venaient questionner également les équilibres mais offrent des possibilités de développement à capter autour de l'économie résidentielle. Au niveau patrimonial, les croisements étaient parfois difficiles et les passerelles étaient à renforcer.

L'idée était donc de construire une stratégie qui respecte et renforce les richesses intrinsèques au territoire tout en cherchant à absorber les contraintes nouvelles avec l'objectif d'une marge de progression. C'est dans cet objectif que se définit la stratégie de développement à partir d'une problématique ciblée : le maintien des équilibres et la transmission des richesses.

La stratégie proposée s'est donc déclinée en deux axes stratégiques. Chaque axe est construit en réponse à l'analyse des besoins issus de l'AFOM après l'actualisation du diagnostic. Ainsi :

- **L'axe stratégique n°1 : Encourager le développement de l'économie liée aux spécificités du territoire** se décline au regard de 5 objectifs stratégiques. Le GAL a orienté sa réponse autour de trois objectifs qui se sont rattachés aux thèmes de l'économie locale (savoir-faire traditionnel, agriculture, service de proximité...), du tourisme (équilibre de l'offre, réponse aux nouvelles clientèles, potentiel autour du fluvial...) mais aussi et surtout au déficit d'employabilité sur le territoire.
- **L'axe stratégique n°2 : Transmettre et maintenir un cadre de vie privilégié** s'est décliné lui aussi en 5 objectifs stratégiques. Le GAL a souhaité intervenir sur les thèmes de la cohésion sociétale (vivre ensemble, multi générationnel...) de la culture (diffusion, mise en réseau, amélioration de la pratique ...) et des patrimoines (préservation, connaissance...).

² Dossier de candidature LEADER 2014-2020 du Gal Vidourle-Camargue.

Chaque thème n'a pas été traité par le GAL dans son intégralité. Le GAL a mené sa stratégie conformément au diagnostic de territoire et en cohérence avec le projet de territoire du PETR Vidourle Camargue (cf. annexe « les documents du PETR »).

Rappelons que cette stratégie a été pensée conjointement avec les acteurs locaux. Si elle présente une vision d'ensemble au titre de la cohérence avec le diagnostic du territoire, elle n'est en aucun cas exhaustive et certains objectifs stratégiques auraient pu faire l'objet de développements complémentaires s'ils avaient concerné la stratégie du GAL plus directement (exemple de l'objectif stratégique assurer « un développement urbain harmonieux »).

6. Méthode de l'évaluation, calendrier, et mobilisation des membres

6.1. Une évaluation réalisée en 2 grands volets...

- ⇒ Une analyse quantitative des résultats autour des aspects financiers de la programmation (montant FEADER programmé, investissements, totaux, montants des co-financements, etc.) et autour des dossiers (états des dossiers, statuts des projets, programmations par fiche action, etc.)
- ⇒ Le deuxième volet consiste en une analyse qualitative par rapport aux porteurs des projets et membres des comités technique et de programmation (animation, gouvernance, thématiques touchées, enseignements tirés, freins...).

6.2. ...Dont la réalisation s'est effectuée en 3 grandes phases.

Étape 1 > Une analyse documentaire :

Le recueil d'information nécessaire à l'évaluation s'est basé sur le dossier de candidature, le tableau de suivi de programmation, la maquette financière, les fiches actions, les comptes rendus des comités de programmation, les dossiers et conventions des projets déposées et le rapport de l'évaluation de LEADER 2007-2013 au Vidourle Camargue ainsi que son évaluation à mi-parcours pour la programmation LEADER 2014-2020. Cette étape a également donné lieu à la production d'une analyse détaillée des projets soutenus par le programme LEADER pour chacune des 7 fiches actions (objectifs du dispositif, taux de consommation de l'enveloppe financière, nombre de projets aidés, indicateurs de réalisation, synthèse d'un projet exemplaire, graphique des types de projets aidés...)

Étape 2 > Enquête auprès des acteurs/ techniciens et porteurs de projets :

Le deuxième temps de l'évaluation a consisté à élaborer les questionnaires et à réaliser les entretiens afin de recueillir le point de vue des différents acteurs mobilisés dans la mise en œuvre du programme LEADER.

La construction de ces questionnaires à destination des porteurs de projet, des membres du comité de programmation, du comité technique ainsi que la Région qui instruit les dossiers LEADER s'est faite à l'aide des questionnaires utilisés lors de l'évaluation à mi-parcours sous LEADER. Un atelier participatif avec les animateurs du GAL a permis d'étoffer davantage les questionnaires mais surtout de les adapter au territoire Vidourle Camargue ainsi qu'à la stratégie déployée.

L'évaluation se déroulant en pleine période de crise sanitaire (Covid19), les porteurs de projets ont été rencontrés en présentiel et les membres des comités par le biais de la visioconférence. Ces

questionnaires ont également été édités en ligne pour les personnes que nous n'avons pas pu interroger ou voir directement.

11 porteurs de projets ont été rencontrés/interrogés. Cela a permis d'évaluer l'apport de LEADER pour leur projet, les impacts de ce dernier, les projets à venir et leur vision sur le fonctionnement du programme (animation, gestion, information et communication).

23 membres du comité de programmation ont été rencontrés/interrogés (7 titulaires et 6 suppléants dans le collège privé et 7 titulaires et 3 suppléants dans le collège public) + **11 membres du comité de techniques** ont été rencontrés/interrogés (10 titulaires et 1 suppléants) pour faire le point sur le programme et le fonctionnement actuel du GAL et avoir connaissance des évolutions qu'ils aimeraient apporter et leurs attentes pour les trois dernières années de la programmation. La disponibilité des porteurs de projet et des membres du GAL a permis d'effectuer les entretiens dans le temps imparti à l'évaluation.

Étape 3 > Rapport d'évaluation :

Le troisième et dernier temps relève de la phase d'analyse des données recueillies. Il s'agit de faire un bilan (rapport écrit) du programme sur toute la période 2014-2020 et d'en faire la restitution finale aux membres des collèges public et privé.

BILAN QUANTITATIF

Les chiffres clés du GAL Vidourle Camargue

Par suite du comité du 8/07/2021, le GAL a atteint un taux de programmation de 91,87 % soit 2 226 368,33 € de FEADER programmé pour 96 dossiers au total. Hors sous-mesures 19.3 et 19.4, ce sont 88 dossiers dont 34 % sont portés par des privés et 66% par des publics.

La dotation FEADER moyenne par dossier est de 23 191,33 € ; 63,5 % des dossiers sont en dessous de la moyenne et 36,5% au-dessus. Pour les porteurs privés, la dotation de FEADER moyenne est de 15 264,80 € tandis que pour les porteurs publics (hors animation), elle est de 24 110,65 €.

Le cout total éligible des 88 projets du GAL est de 8 211 153,64 30 € (Hors sous-mesures 19.3 et 19.4)

- 1 766 001,76 € pour les porteurs privés (soit 21,51 %)
- 6 445 551,88 € pour les porteurs publics (soit 78,49 %)

La part d'autofinancement est de 2 737 661,70 €

Le total des aides publiques est de 6 129 997,62 €

- Dont LEADER : 2 226 369,03 € (soit 36,31 %)
 - 488 473,62 pour les porteurs privés (soit 21,94 %)
 - 1 737 895,41 pour les porteurs publics (soit 78,06 %)
- Dont État : 1 637 710,18 € (soit 26,71 %)
- Dont Région : 1 432 605,01 € (soit 23,37 %)
- Dont CC : 129 488,47 € (soit 2,11 %)
- Dont Top-Up : 2 739,172,19 € (44,68 %)

A la date du comité du 08/07/2021, le GAL observe un taux de paiement global de 42,5 % du FEADER programmé (hors animation).

60,55 % du FEADER programmé pour les porteurs de projets privés ont été payés ; 30,76 % du FEADER programmé pour les porteurs publics.

⇒ Une intervention multisectorielle dans 5 domaines d'activités

1	2	3	4	5
Entreprenariat, maintien et développement du tissu économique local	Développement du tourisme et d'une offre modernisée et plus respectueuse de l'environnement	Développement de l'employabilité et résolution des freins liés à l'emploi	Renforcement de la cohésion sociétale et préservation du cadre de vie	Valorisation et préservation des patrimoines
284 k – 20 projets	407 k – 21 projets	129 k – 8 projets	409 k – 17 projets	558 k – 22 projets

Quelques réalisations emblématiques de chaque ambition au dernier comité de programmation du 08/07/2021

Acquisition d'une barre de coupe pour l'activité de la Sagne, savoir-faire typique du territoire (*Roseaux du Midi*)
Modernisation de l'entreprise de charpente navale So Exsir
Développement d'une entreprise traiteur 0 déchets (*SAS Instant Bocal*)

Création d'une Recyclerie (*Association Calade*)
Aménagement d'un espace de co working Pôle Entreprendre (*CC Pays de*

Création des jardins partagés de Congénies (*Mairie*)
Aménagement du centre social de Calvisson/ Sommières (*Association Calade*)

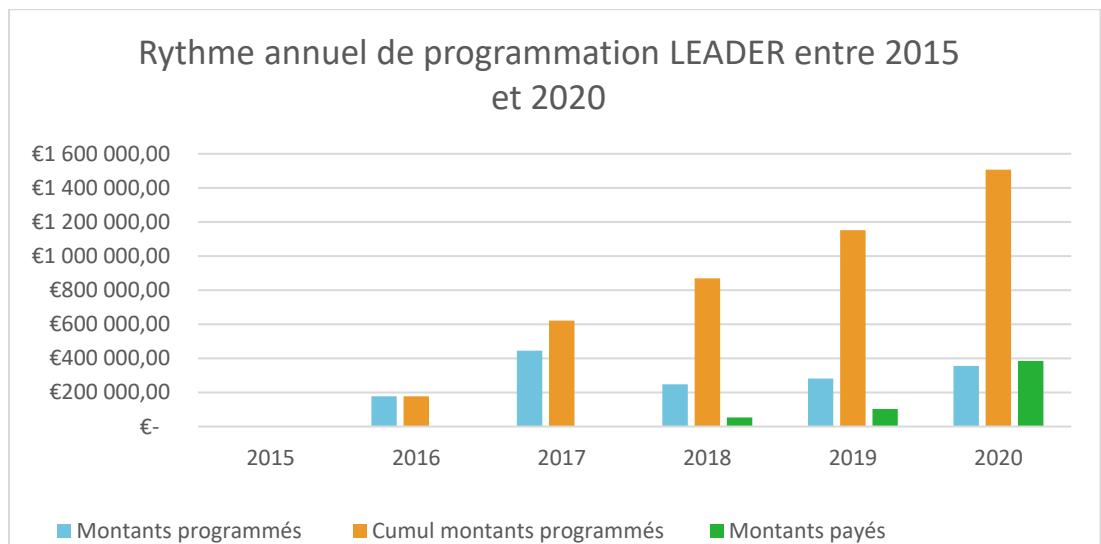
Centre d'interprétation d'Aigues-Mortes et son territoire (*Tours et remparts d'Aigues-Mortes*)
Arènes de Marsillargues (*Mairie*)
Multiples sauvegardes de patrimoines bâties (*temples, églises...*)

Création de l'École de Mer au Grau du Roi (*Régie autonome de Port Camargue*)
Itinéraire Détours Savoir-faire (*CMA du Gard*)
Valorisation numérique du Site des Terriers Villevieille (*CC Pays de Sommières*)

I. Programmation des crédits LEADER

1. État des lieux de la dynamique de consommation

Il convient dans un premier temps de s'intéresser à la consommation des crédits LEADER. L'objectif de consommation de 100 % de l'enveloppe étant un objectif central pour les GAL.



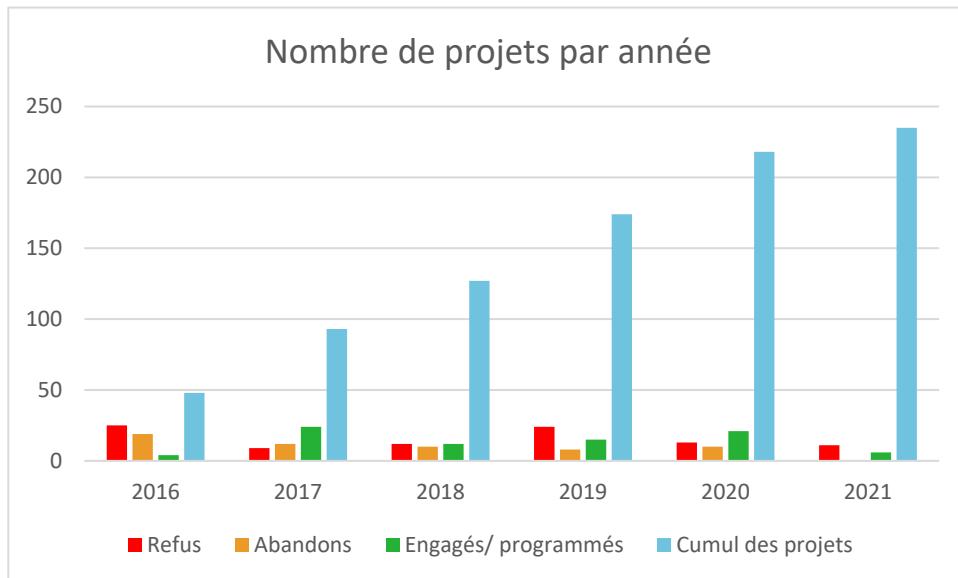
Le graphique ci-dessus met en lumière la mise en place plus ou moins lente de LEADER qui se justifie par un conventionnement tardif et un logiciel régional OSIRIS n'étant pas totalement opérationnel en tout début de programmation car la Région Occitanie prenait tout juste son rôle d'instructeur en main. En deuxième partie du programme, on remarque un véritable effort de programmation.

La programmation n'étant pas totalement terminée grâce à l'enveloppe compensatoire, les montants programmés en 2021 ne sont pas notifiés sur le graphique. A la moitié de l'année soit en juin 2021, déjà 165 498,24 euros ont été programmés tandis qu'une quinzaine d'autres projets sont en attente de programmation (avis d'opportunité favorables transférés à l'autorité d'instruction). Le taux de montants programmés pour 2021 devrait être d'1 à 1,5 fois supérieur à celui de 2020 (355 605,06 €), ce qui démontre d'une réelle évolution du GAL en matière de programmation.

Comme évoqué précédemment, le territoire Vidourle Camargue est en attente de confirmation d'une enveloppe complémentaire. En effet, dû au retard du renouvellement de la Politique Agricole Commune Européenne, une période de transition de 2 ans est mise en place entre les deux programmations. La commission permanente du Conseil Régional de l'Occitanie n'a pas encore délibéré concernant la demande de dotation complémentaire au titre du programme LEADER. Mais elle permettra toutefois de financer des projets dont les dossiers complets auront été déposés auprès du GAL avant le 04 avril 2022 comme on le constate dans le calendrier ci-dessous :

Fin de programmation (dossier avec convention signée)	31/10/2022
=> 30/04/2022 = Date de fin des dépôts de dossiers complets auprès du GAL	
Fin d'exécution des projets (dernière facture acquittée)	31/12/2023
Fin des instructions des demandes de paiement (dépôt solde)	30/06/2024
Clôture du FEADER 2014-2020 (dernier versement sur le compte du PP)	31/12/2025

En parallèle il est intéressant d'observer le nombre de projets déposés annuellement, comme l'illustre le graphique suivant.

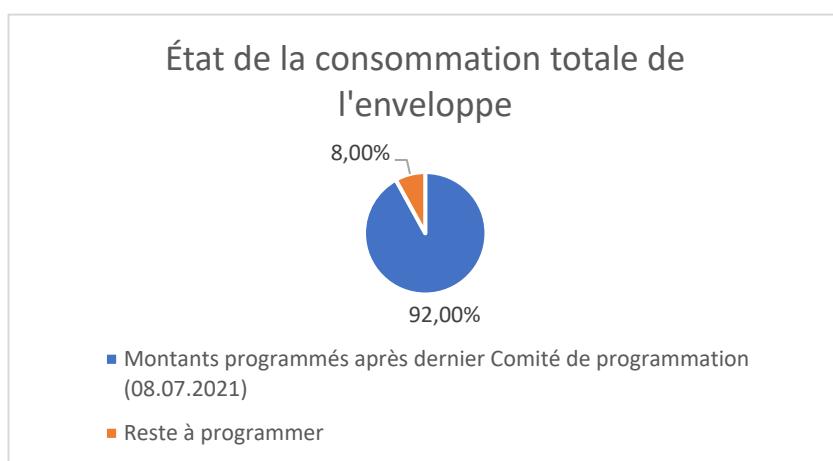


Au moment de la rédaction de ce rapport et depuis le dernier Comité de programmation en date du 8 juillet 2021, **235 dossiers** ont été déposés au cours de la programmation LEADER.

De 2016 à 2021, on recense environ 139 dossiers qui n'ont pas abouti pour les motifs suivants :

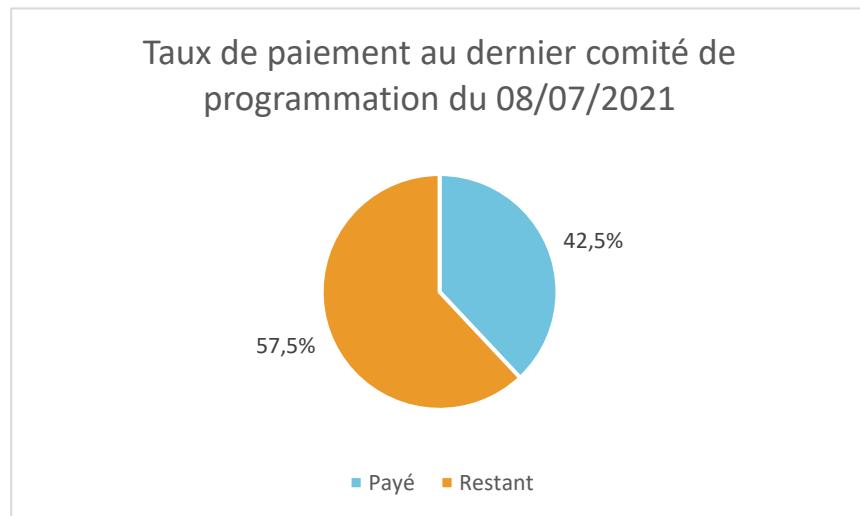
- Certains ont été rejeté en Comité technique : avis d'opportunité défavorable (*non-éligible à LEADER par manque de cohérence avec la stratégie et aux fiches actions, hors périmètre du GAL, etc.*)
- Quelques-uns ont été réorientés vers d'autres fonds européens pour le développement local des territoires (*FEDER, FSE, ATI, etc.*) ou d'autres instances institutionnelles (*CCI, CA, ADEME, etc.*)
- Certains ont été abandonnés par les porteurs de projet (par faute de soutien public, capacité d'autofinancement insuffisante, etc.)

Par conséquent, on compte **96 dossiers engagés** (convention d'attribution d'aide signée) en juillet 2021. Ce recensement intègre également les projets portés par le PETR (ingénierie, coopération, projets structurants) qui seront en règle générale écartés des prochaines statistiques.



Sur la fin de la programmation (mi 2021), il reste peu de crédits disponibles. Toutefois, le GAL étant dans l'attente de l'enveloppe complémentaire prévue, certains projets continuent à être déposés et seront financés d'ici la clôture du FEADER 2014-2020 c'est-à-dire d'ici le fin 2025 (cf. graphique précédent du calendrier enveloppe complémentaire 2021-2022).

Précision : le taux de programmation présenté est calculé sur la base de l'enveloppe initiale de 2 423 429 euros. Avec l'enveloppe complémentaire, le taux de programmation pourrait donc être supérieur à 100%.



Au niveau du paiement, certaines difficultés structurelles peuvent expliquer la faible augmentation des dossiers soldés au 08/07/2021 (dernier comité de programmation). Le taux de paiement à la même date reste faible puisqu'il est de 42,5 % (soit 948 096,72 euros). Grâce à l'enveloppe complémentaire et l'allongement de la programmation LEADER 2014-2020, de nombreux autres dossiers seront à solder d'ici 2024 (dernier délai et fin d'instruction des demandes de paiement) Par ailleurs, on remarque une forte concentration des dossiers à traiter à partir de la seconde moitié de période du dispositif. Par exemple, au 31 décembre 2020, 60,7% du taux de paiement a été payé soit 384,926,69 euros sur les 633 268,83 euros payés.

De manière générale, une partie importante des dossiers programmés est en attente de paiement. Cela est révélateur des délais souvent longs entre la programmation d'un dossier et sa réalisation effective. En effet, pour présenter une demande de paiement, le porteur doit fournir l'ensemble des factures acquittées relatives à l'opération. Surtout, il doit faire certifier l'ensemble des subventions perçues par le comptable public des structures concernées. Lors de cette étape fastidieuse, le porteur de projet se heurte à des délais de traitement particulièrement longs (jusqu'à parfois plus d'un an).

Délai moyen :

Dépôt dossier complet ⇒ solde du paiement : 2 ans et 7 mois

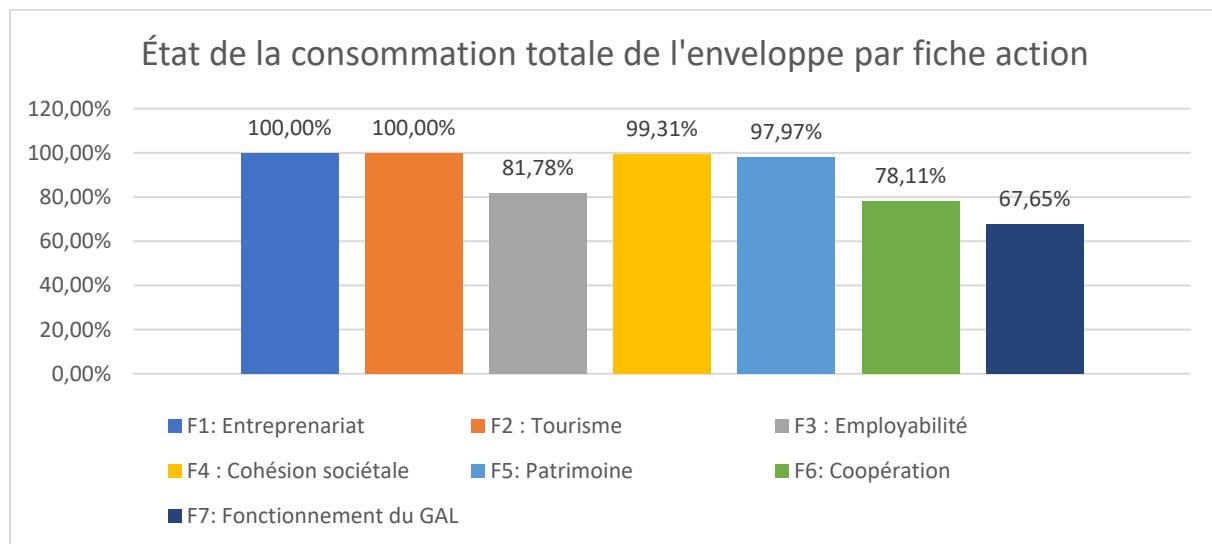
Le calcul de ce délai a été réalisé à partir d'un panel de 38 dossiers payés. En moyenne, il faut compter 2 ans et 7 mois entre le dépôt d'un dossier et le versement de la subvention. Le service instruction de la Région nous indique d'ailleurs que ce délai correspond à la moyenne du délai des autres GAL.

De manière général, les différentes étapes du dossier se succèdent assez rapidement, l'étape la plus longue du processus se situe entre la signature de la convention (attribution de l'aide LEADER) et le solde de la subvention. Cette période s'élève à 1 an et 1 mois en moyenne. En effet, pour demander le solde de la subvention LEADER, le porteur de projet doit :

- Avoir achevé l'ensemble des travaux et/ou justifier des factures acquittées
- Avoir reçu l'ensemble des subventions publiques (en contrepartie de l'aide LEADER)

Hélas, c'est une étape sur laquelle le GAL ne possède pas de levier permettant une réduction significative des délais.

Du fait des nombreux intervenants et de la procédure telle qu'elle est définie, il y a peu de marge de manœuvre pour abaisser les délais au niveau local. Une bonne partie du processus échappe en effet au seul contrôle du GAL.

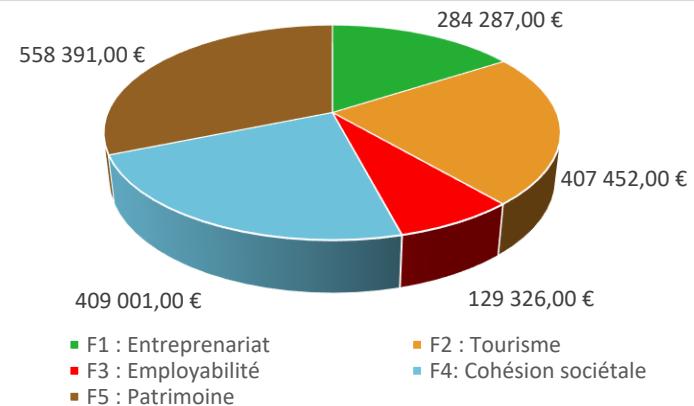
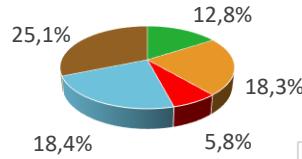


Dans le détail, les enveloppes par fiche action hors coopération (F6) et animation (F7) ont presque été consommées dans leur totalité. On observe cependant une légère carence de consommation pour la fiche action n°3 (Employabilité). En effet, elle a globalement touché bien moins de projets que les autres fiches actions sur toute la programmation.

A l'inverse, la fiche action n°5 a été consommée assez rapidement dans sa totalité dans le cadre de l'appel à projets « Patrimoines ». Le but était d'apporter, via le programme LEADER, une aide en faveur d'initiatives de restauration visant à corriger une altération grave de nature à précipiter la destruction/disparition d'un monument ou d'un élément du paysage. Nous reviendrons plus tard sur cette fiche action ainsi que les projets accompagnés.

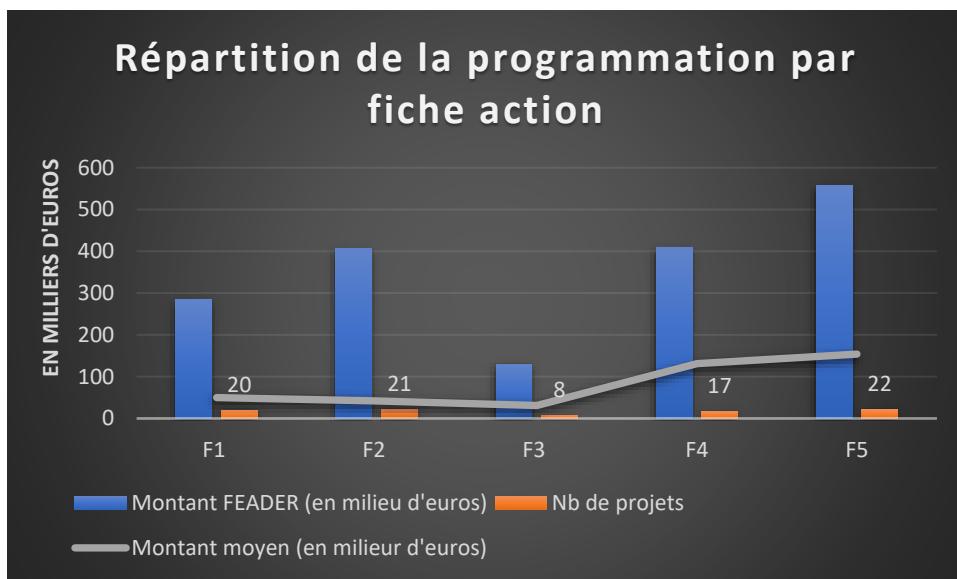
Précision : Au moment de la rédaction de ce rapport, les taux de paiement tiennent compte de la maquette financière mise à jour lors du dernier Comité de programmation en date du 08 juillet 2021.

Répartition des projets soutenus par fiche action



Le graphique ci-dessus présente la part de consommation de l'enveloppe par fiche action à partir des montants consommés sur l'enveloppe globale lors du dernier comité de programmation. Ici, ont été écartés les projets relatifs à l'ingénierie et à la coopération (enveloppes dédiées).

La Fiche action 5 « Patrimoines » est la mieux dotée et la mieux consommée avec 32% de subventions accordées soit 558 391 euros. On notera qu'avec 7,40 % des subventions accordées soit 129 326 euros, la Fiche action 3 « Employabilité » est celle qui a le moins bien fonctionné. La réactualisation du diagnostic de territoire nécessaire à la candidature LEADER 2021-2027 a confirmé un réel besoin sur le territoire en matière de formation et d'accessibilité à l'emploi (insertion des publics fragiles, mobilité et emploi, etc.)



Ce graphique nous permet de constater l'importance des projets programmés au titre de la Fiche 5 (Patrimoines) à la fois en termes de montants et en nombre de dossiers programmés.

2. Bilan physique et financier par thématique

La stratégie des GAL français est rattachée aux dispositifs inscrits dans le PDRH (programme de Développement Rural Hexagonal). La section qui suit présente l'ensemble des fiches actions et des projets financés par le programme LEADER du GAL Vidourle Camargue.

Ces fiches action sont destinées au grand public : elles expliquent les objectifs de développement ainsi que les opérations et actions éligibles. Elles sont en téléchargement libre sur le site internet du PETR. (Mettre toutes les FA en Annexe)

2.1 Liste des projets programmés et illustrations par fiche action.

L'ensemble des projets inventoriés par fiche action concernent les dossiers payés ainsi que les dossiers engagés (convention d'attribution d'aide LEADER signée). Toutes les fiches sont étudiées dans cette partie sauf la fiche 7 (Animation et ingénierie) qui est écartée.

FICHE ACTION 1 : Entreprenariat – Maintenir et développer le tissu économique local

Au niveau stratégique, cette première fiche a pour objectif de permettre aux acteurs économiques locaux de créer et de structurer des projets collectifs innovants qui soient adaptés aux spécificités et aux évolutions du territoire.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 1 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F1	

Porteur de Projet	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
CC Pays de Lunel	Semaine de l'agriculture en Pays de Lunel	Public	15 069,52	23 092,35
HD SA - Congénies	Installation d'une épicerie de proximité	Privé	5 420,56	88 503,02
SARL VAL - Aigues-Mortes	Produits en conserve AOP Taureau de Camargue	Privé	11 149,28	27 873,56
Commune de Vauvert	Pôle Producteurs de terroir	Privé	14 078,80	23 092,35
SAS Le Petit Caboulot	Création microbrasserie St Christol	Privé	24 098,76	102 619,41
SAS Bioniméo	Création d'un magasin de produits bio et locaux	Privé	25 000,00	83 515,43
Association SRG Les prés et marais Tour Carbonnière	1er salon des SRG de France en Camargue	Privé	7 294,24	15456,3
SAS Comiotto	Développement Boulangerie Montpezat	Privé	7 580,20	31 836,50
SASU EPICIRIUS	Développement d'activité de l'entreprise Le Repaire des Cookies	Privé	9 255,60	23 139,00
SAS Instant bocal	Développement entreprise traiteur	Privé	18 190,60	45 476,49
EquiD'Forme	Balnéothérapie pour équidés	Privé	8 874,92	22 187,36
SAS Cinéma Le Venise	Modernisation et équipement du cinéma à Sommières	Privé	20 740,15	187 939,92
SARL Demain sur Terre	Création d'un commerce de produits écoresponsables	Privé	5 539,32	13 848,34
Alma Nautic	Equipement de bateau en moteur électrique	Privé	24 503,68	66 650,49
SO.Exsir	Modernisation entreprise charpente navale	Privé	20 111,20	50 278
Hermès évènementiel	Produit du terroir en grande distribution locale	Privé	5 655,92	14 140,25
Garcia et fils	Acquisition d'un engin d'entretien du milieu lagunaire	Privé	25 000,00	85 880
Cave Héraclès	Documentaire sur la cave coopérative viticole bio	Privé	13 840,00	34 750
Comiotto SAS	Distribution de pain	Privé	9 986,76	24 966,90
Roseaux du midi	Acquisition d'une barre de coupe	Privé	19 574,44	48 893,62

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 1 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	1 014 139,29 €	290 963,95 €	28,69%	20
Moyenne	50 706,96 €	14 548,20 €		

FICHE ACTION 2 : Tourisme – Piloter une offre touristique modernisée et plus respectueuse de l'environnement.

Au niveau stratégique, cette seconde fiche a pour objectif de continuer à développer l'attractivité du territoire, sa mise en économie touristique et poursuivre sur la voie d'un tourisme intégré invitant à la découverte du territoire (sa nature, ses savoir-faire et ses habitants), il s'agit de valoriser de manière innovantes les multiples ressources mais également de promouvoir les biens et services de qualité en les reliant et en organisant leur diffusion sur l'ensemble du territoire.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 2 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F2				
PP	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
Régie autonome de Port Camargue	Aménagement et équipement PMR - Ecole de Mer	Public	113 590,90	200 000
CC Pays de Lunel	Réhabilitation de la Via Ferrata La Roque à Villetelle	Public	11 003,20	30 889,03
CC Petite Camargue	Aménagement du Port de plaisance à Gallician - Cale à l'eau	Public	27 332,04	145 926,50
CC Pays de Lunel	Sauvegarde du pont Ambroix et valorisation du Site d'Ambrussum	Public	11 152,07	23 227,02
CC Pays de Sommières	Réalisation de 5 parcours de géocaching	Public	7 936,00	12 400
Les Calèches de Camargue	Calèche handicap	Privé	3 958,04	17 340
CC Pays de Sommières	Valorisation numérique Site des Terriers Villevieille	Public	15 872,00	24 800
CC Pays de Lunel	Visite compensatoire 360° Site d'Ambrussum	Public	14 344,96	22 414,00
SAS La Maurelle	Création d'un hôtel à Gallargues le Montueux	Privé	20 335,80	58 400,85

PETR Vidourle Camargue	Soutien à l'animation des réseaux d'acteurs du tourisme	Public	9 486,30	14 822,35
SARL Vigno'vins	Développement de l'entreprise agrotouristique	Privé	12 000,00	35 833,33
OT Petite Camargue	Valoriser et promouvoir le chemin de St Jacques de Compostelle	Public	13 479,68	21 062
CC Pays de Sommières	Outil multimédia de valorisation du site archéologique des Terriers	Public	38 368,00	59 950
CC Pays de Lunel	Compensation du handicap visuel et auditif d'Ambrussum	Public	10 704,16	25 880,20
SM Camargue Gardoise	Triporteur de sensibilisation à l'environnement	Public	5 578,24	8 716,00
CC Pays de Sommières	Valorisation du site des Terriers - Signalétique	Public	2 956,80	4620
CMA30	Itinéraire Départs Savoir-Faire	Privé	18 985,20	38 889,69
OT d'Aigues-Mortes	Création de jeux numériques amenant à la découverte d'Aigues-Mortes	Public	18 050,04	28 203,19
Spinaker	Extension de l'hôtel	Privé	25 000	372 220
Mme Sandrine Curatis-Rios	Chambres d'hôtes flottantes Rêves d'O	Privé	20 000	97 000
SAS Mas de la Comtesse	Digitalisation du sentier pédagogique du Mas de la Comtesse	Privé	7 318,2	18 296,84

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 2 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	1 260 890,84 €	407 452,15 €	32,31%	21
Moyenne	60 042,42 €	19 402,48 €		

FICHE ACTION 3 : Employabilité – développer l'employabilité et lever les freins à l'emploi.

Le développement de l'économie locale est conditionné par la mise en adéquation entre l'offre d'emplois et les compétences du territoire. La professionnalisation des actifs passe alors par des formations et des qualifications spécifiques, dont la nature doit être précisée, et la mise en œuvre à organiser. La facilitation de l'accès à l'emploi passe aussi par la possibilité de bénéficier d'un certain nombre de services associés, qu'il importe de coordonner et de développer : garde d'enfants, formations, mobilité... Dans un territoire comme en Vidourle Camargue, où les besoins d'emplois peuvent être fluctuants notamment dans l'agriculture et le tourisme en fonction des saisons mais

également dans les services à la personne, cette fiche action permet donc de concevoir, d'expérimenter et de mettre en œuvre des solutions adaptées localement.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 3 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F3				
PP	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
Etude de déplacement	CC Petite Camargue	Public	9 568,00	14950
Elaboration d'un plan global de déplacements	CC Rhôny Vistre Vidourle	Public	11 826,00	41640
Projet d'aménagement d'une salle dédiée à la formation	CC Terre de Camargue	Public	11 200,00	17500
Mobilité chantier d'insertion	Association Calade	Privé	6 179,64	20 224,56
Aménagement d'un espace de coworking Via Innova	CC Pays de Lunel	Public	22 414,68	44 829,38
Actions de mobilité liées à l'emploi	Association Calade	Privé	35 051,20	545 767,52
Réseau d'entreprises engagées localement (REE'L)	PLIE Est Héraultais	Privé	7 762,22	12 128,47
Recyclerie	Association Calade	Privé	25 324,24	48 530,06

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 3 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	745 569,99 €	129 325,98 €	17,35%	8
Moyenne	93 196,25 €	16 165,75 €		

FICHE ACTION 4 : Cohésion sociétale – renforcer la cohésion sociétale et veiller à la qualité du cadre de vie.

Au niveau stratégique, cette quatrième fiche a pour objectif de renforcer la cohésion sociétale, maintenir et développer les équipements de proximité et lieux de vie avec le vivre ensemble et la qualité de vie. Le dispositif LEADER peut donc se voir comme une opportunité pour expérimenter de nouvelles approches en matière de développement social et territoriale. In fine, l'enjeu est de permettre à tous, populations locales, nouveaux arrivants, chefs d'entreprises, jeunes, associations, de vivre et s'insérer économiquement et socialement dans le territoire Vidourle Camargue.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 4 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F4				
PP	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
Parc du foyer de Calvisson	Commune de Calvisson	Public	30 295,76	95 243
Médiathèque Saint Laurent	CC Terre de Camargue	Public	23 783,20	174 523,13
Jardins partagés de Congénies	Commune de Congénies	Public	9 880,32	15 438,04
Numérisation réseau biblio/médiathèques	CC Pays de Lunel	Public	5 637,32	59 711,42
Aménagement de la place Charles de Gaulle	Commune de Boisseron	Public	25 600,00	151 039,2
Aménagement esplanade au cœur du pôle sportif et de loisir	Commune de Galargues	Public	16 535,00	82 675

Aménagement du centre socioculturel	Commune de Marsillargues	Public	25 600,00	64177
Aménagement d'un espace public intergénérationnel	Commune de Saint-Just	Public	24 998,00	85950
Aménagement parc et arboretum	Commune de Lunel-Viel	Public	25 600,00	97500
Aménagement de la place	Commune de Montmirat	Public	11 190,88	21945,25
Aménagement de la bibliothèque à Saint-Christol	Commune d'Entre-Vignes	Public	50 000,00	280000
Aménagement du Site de Fontvieille	Commune de Congénies	Public	50 000,00	109336,7
Aménagement du centre social de Calvisson/Sommières	Association Calade	Privé	7 163,78	13640,33
Aménagement d'un espace de rencontre	Commune de Crespian	Public	13 376,00	20904
Aménagement de la place du Temple	Commune de Beauvoisin	Public	50 000,00	101103,15
Printemps Automne de Palabrage	Caravaunage	Privé	13 740,80	21470
Réalisation d'un parc public "Le Jardin Grégoire"	Commune de Vauvert	Public	25 600,00	847005

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 4 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	2 241 661 €	409 111 €	18,25%	17
Moyenne	131 862,42 €	24 058,89€		

FICHE ACTION 5 : Patrimoines – Favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine remarquable à préserver.

Le territoire du GAL détient un patrimoine bâti, culturel, immatériel (traditions et savoir-faire) et naturel riche et très diversifié. Ces richesses patrimoniales sont la trace vivante d'une histoire, d'une culture, d'un mode de vie. L'objectif à travers cette fiche et de préserver ces patrimoines car ils sont le socle de base de l'identité du territoire, et en même temps gage d'avenir en constituant par exemple une base de développement économique. L'idée n'est donc pas de mettre sous cloche le territoire mais plutôt de s'appuyer sur ces richesses et leur appropriation par la population locale dans l'optique de préserver un territoire dynamique.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 5 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F5				
PP	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
Aménagement du toril et espace d'exposition des arènes de Lunel	Lunel	Public	28 811,48	61 200
Interprétation numérique de la voie verte	CC Pays de Sommières	Public	5 382,20	8409,71
Restitution du site des Terriers	CC Pays de Sommières	Public	31 212,00	48 769,20
Exposition 500ème du Protestantisme	SM Pays Vidourle Camargue	Public	11 198,51	17 497,68
Taureaux jeunes en promotion	FFCC	Privé	30 515,73	120 000

Arènes de Marsillargues	Commune de Marsillargues	Public	48 770,79	429 419,05
Acquisition mutualisée de barrières taurines	CC Petite Camargue	Public	4 902,40	10421
Réfection tête de bovin et clocheton Salle Brassens	Aimargues	Public	13 704,00	22 840
Travaux de restauration de l'église	Saint-Laurent d'Aigouze	Public	95 919,65	200 000
Réfection du fronton du temple	Codognan	Public	2 134,44	5335,68
Sauvegarde de l'église	Saint-Nazaire de Pézan	Public	4 059,13	38 506,40
Travaux structurels du temple	Cannes et Clairan	Public	14 159,76	292 147,10
Restauration de l'église Saint-Pierre	Aspères	Public	47 323,92	100683,66
Restauration de l'église de St Etienne d'Escattes	Souvignargues	Public	17 252,12	70740
Etude de programmation de mise en valeur du château	Commune de Calvisson	Public	12 608,00	19700
Aigues-Mortes et son territoire - centre d'interprétation	Tours et remparts d'Aigues-Mortes	Public	40 000,00	127750
Acquisition remorque taurine	CC Pays de Lunel	Public	3 044,73	4757,4
Acquisition d'un logiciel pour le Musée Médard	Commune de Lunel	Public	3 480,00	30000

Restauration et modernisation de l'orgue	Commune d'Aigues-Mortes	Public	40 000,00	144 000
Arènes de Saint-Christol	Commune Entre-Vignes	Public	50 000,00	1 643 315
Restauration charpente et toiture du temple	Commune de Beauvoisin	Public	40 000,00	117 533
Travaux de façade de l'église	Commune de St-Laurent-d'Aigouze	Public	13 912,00	173 647,55

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 5 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	3 394 525€	558 391 €	16,45%	22
Moyenne	154 296,60 €	25 381,40, €		

Si l'on compare d'ores et déjà la fiche action 5 avec les autres fiches actions, on remarque le coût total moyen peut pratiquement être jusqu'à 10 fois plus élevé dans les projets en lien avec le patrimoine. Il s'agit en effet d'investissement plus lourds. L'aide LEADER est donc plus élevée pour les projets.

FICHE ACTION 6 : Coopération

La coopération permet de saisir de nouvelles opportunités d'échanges, de découverte et de développement pour le territoire. Les actions de coopération sont abordées par le territoire comme des outils d'ouverture vers de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures. L'engagement d'actions de coopération est un élément qui favorise l'émergence de nouvelles expérimentations sur notre territoire mais également la mutualisation de compétences variées et complémentaires.

Liste des projets programmés au titre de la Fiche Action 6 :

Le tableau ci-dessous présente la liste exhaustive des projets soutenus par le programme LEADER dans le cadre de cette fiche action.

F6				
PP	Projet	Type de PP	Montant FEADER	Coût total projet
Valoriser le patrimoine par cartographie collaborative	SM Pays Vidourle Camargue	Public	32 000,00	6 676
Développement durable et éco Tunisie-France	SM PETR Vidourle Camargue	Public	5 340,88	16091,01

Eco acteurs de réserves de biosphère	SM Camargue Gardoise	Public	12 872,80	40 000
--------------------------------------	----------------------	--------	-----------	--------

Bilan des projets programmés au titre de la Fiche Action 6 :

	Coût total des projets	Montant FEADER	Montant FEADER sur coût total	Nombre de projets
Total	62 767 €	50 214 €	80 %	4
Moyenne	16 737,89 €	20 922,37 €		

2.2. Rapport à la maquette financière

		Montant initiaux des paiement prévus par FA 2014-2020 (Conventionnement Leader)	Avenant 1 à la convention	Dotation complémentaire (2018) + 623 428,34 €	Avenant 2 (2019)	Enveloppe finale au dernier CP du 08/07/2021	Allocation de transition 2021-2022 demandée (en cours...) + 764 147 €	Projection de l'enveloppe souhaitée selon besoins exprimés	Montant déjà engagé sur toute la programmation
19.2	FA1	211 179 €	RAS	263 304 €	290 963,95 €			368 426 €	284 287 €
	FA2	302 143 €		338 343 €	407 452,15 €			493 197 €	407 452 €
	FA3	192 857 €		158 129,23 €	129 325,98 €			378 286 €	129 326 €
	FA4	354 536 €		423 195 €	409 001,06 €			508 671 €	409 001 €
	FA5	321 429 €		571 171,11 €	558 390,86 €			790 737 €	558 391 €
19.3	FA6	64 286 €		64 286 €	64 286 €			65 377 €	50 214 €
19.4	FA7	353 571 €		605 000 €	564 008,34 €			582 881 €	387 698 €
TOTAL		1 800 001 €		2 423 428,34 €	2 423 428,34 €			3 187 575 €	2 226 369 €

1. La maquette initiale lors du conventionnement du GAL Leader.

Puisque 5 fiches actions en découlent, la sous mesure la mieux dotée est la mesure 19.2 pour l'aide à la mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la Stratégie Locale de Développement (SLD). La sous-mesure soutient les opérations conformes aux règles générales du Règlement européen du FEADER contribuant à la réalisation de la SLD. Les dépenses éligibles sont par exemple des études, des expérimentations et des projets pilotes, des investissements matériels. Concernant le GAL Vidourle Camargue, cette sous-mesure concentre l'essentiel des objectifs de la stratégie de développement du territoire.

2. En 2018, le PETR a dressé un bilan de la dynamique de programmation. Certains constats et préconisations ont mené à la réécriture et/ou réévaluation des fiches :

FA 1 – Entrepreneuriat : Cette fiche action est une priorité pour le territoire et la stratégie que souhaite appliquer le comité de programmation à la suite de la concertation territoriale. Soutenir les entreprises, les services de premières nécessités et l'alimentation locale est un réel engagement à tenir pour l'animation du GAL. Un récent regain dans le dépôt des dossiers, est perceptible grâce à la conduite de plusieurs appels à projets destinés aux entreprises (2019 à 2020 puis 2020 à 2021) à porter ses fruits. Dans un second temps, ils ont permis de renforcer le portefeuille actuel et palier les effets

négatifs liés à la crise sanitaire sur le développement économique. L'émergence d'un PAT à l'échelle du PETR permettra d'accentuer davantage cette volonté du territoire de mettre l'accent sur l'alimentation locale, son accessibilité à tous, sa proximité et sa qualité.

FA 2 - Tourisme : Cette fiche action permettant de soutenir les infrastructures touristiques, les services numériques, les professionnels d'hébergement et de loisirs verts présentait un taux de programmation régulier. Toutefois, on observe un regain dans le dépôt des dossiers depuis 2019. A ce jour, la fiche action 2 est la fiche ayant le plus de dossiers en opportunité pour un montant de 156 028 euros soit plus de 20 % de l'allocation de transition demandée pour 2021-2022. Le tourisme vert et le tourisme durable étant l'une des dimensions phares du programme, le territoire Vidourle Camargue présente une prédisposition pour le développement de ces activités.

FA 3 – Employabilité : Cette fiche action pour l'employabilité et son développement pour lever les freins à l'emploi présentait un taux de programmation assez faible bien que son enveloppe initiale ne fût pas très élevée par rapport aux autres. A la suite de l'évaluation du programme en 2018, le GAL a souhaité appuyer davantage la compétence emploi et formation des communautés de communes afin de faire émerger des projets en la matière, chose qui a difficilement fonctionné. D'ailleurs, face à cette pénurie de projet, cette fiche action est la seule qui n'a jamais fait l'objet de transfert ou de réabondement. Pour décrire cette fiche action, plusieurs facteurs expliquent son état de consommation :

- Il s'agit d'une fiche qui a été écrite pour répondre aux besoins du territoire par suite du diagnostic de territoire et de l'AFOM et être incitative sans connaître le potentiel de projets possibles (à l'inverse des autres fiches)
- Le premier porteur de projet pressenti a disparu du territoire : en effet la maison de l'emploi et de l'entreprise Vidourle Camargue a été fermée en début de programmation. En l'absence d'une dynamique à l'échelle du PETR, peu de dossiers innovants ou d'expérimentation ont pu émerger (école entreprise par exemple).
- Il existe une ligne de partage forte avec le FEDER-FSE, fonds plus adaptés (un fonds européen ne se substitue pas à un autre)
- Cette fiche action a été écrite en direction des initiatives publiques, or aujourd'hui on observe que les espaces du types coworking, formations sont de plus en plus portés par les privés.

Dans le cadre de l'allocation de transition demandée pour 2021-2022, le GAL souhaite à présent mettre l'accent sur 2 gros projets structurants afin de donner les moyens au territoire de consolider son offre de formations, d'espaces mutualisés et adaptés aux nouveaux modes de travail. Dans ce sens, les priorités retenues pour la période à venir seront de financer la création d'un tiers lieu de la transition agro-alimentaire et écologique en Sommiérois. Ce projet sera notamment porté par la FD CIVAM 30, premier acteur et formateur sur le bassin de vie du territoire Vidourle Camargue pour l'agriculture et l'alimentation.

FA 4 – Cohésion sociétale : Cette fiche permettant de favoriser et de renforcer la cohésion sociétale tout en veillant à la qualité du cadre de vie a connu un fort engouement en matière de programmation. Tout comme la fiche action 5 (Patrimoines), il a été nécessaire que le GAL valide la mise en place d'un Appel à Projets « Développement du vivre ensemble dans des lieux de rapprochement citoyen » en 2017 pour pouvoir maîtriser l'enveloppe, réguler les projets et ne sélectionner que les meilleurs.

FA 5 – Patrimoines : Cette fiche permettant de favoriser la connaissance, la mise en réseau et l'implication citoyenne autour d'un patrimoine remarquable à préserver connaissant un franc succès

de consommation. Toutefois, il a été nécessaire que le GAL valide la mise en place d'un Appel à Projets Patrimoines à deux reprises (2017 puis 2019) pour pouvoir maîtriser l'enveloppe et mieux encadrer l'analyse des dossiers de la programmation, le nombre de projets s'amplifiant de plus en plus. C'est donc la raison pour laquelle cette fiche action a fait l'objet d'un réabondement conséquent, passant d'un montant de paiement initiale de 321 429 euros en 2015 à 571 171,07 euros en 2018 grâce à l'enveloppe complémentaire octroyée au GAL. La prochaine dotation complémentaire 2021-2022 permettra au Comité de programmation de prioriser les types d'opérations fédérateurs et qui n'entraînent pas de retard administratif. Il a donc choisi de donner la priorité au maintien des traditions et au soutien à la pratiques liées à la course camarguaise, le secteur ayant été frappé de plein fouet depuis la crise sanitaire du Covid19.

FA 6 – Coopération : Cette fiche action est reliée à la sous mesure 19.3 qui concerne la préparation et l'exécution des activités de coopération du GAL. Le GAL Vidourle Camargue connaît 4 projets de coopération en cours de réalisation et ne prévoient pas de nouveaux dossiers étant donné la complexité du montage (notamment administrative) de ces projets de coopération. Seules des opérations ponctuelles pourraient être amenées pour poursuivre ou assurer la continuité des partenariats déjà créés (projets TERRICOOP avec la Tunisie par exemple).

FA 7 – Animation : Cette fiche action est reliée à la sous mesure 19.4 qui concerne l'animation et les frais de fonctionnement relatifs à la mise en œuvre de la stratégie locale de développement. Le PETR Vidourle Camargue, structure porteuse du GAL, a fait le choix stratégique de réorganiser le service LEADER sur 2 agents catégorie A « Attachés territoriaux » à 100% chargés de l'animation et la gestion des dossiers afin de minimiser la perte d'informations et d'optimiser le suivi des dossiers. D'autres recrutements sur de nouveaux postes tels que le FEAMP ou le PAT favoriseront davantage la transversalité des missions rattachées au GAL et ses dispositifs de financements communautaires.

Les fiches actions sont un outil indispensable pour l'instruction technique et réglementaire du GAL et de la Région, service instructeur et autorité de gestion.

En cours de programmation, les GAL peuvent réécrire leurs fiches action afin de :

- Simplifier et d'améliorer leurs usages,
 - Permettre une meilleure lisibilité,
 - Faciliter le travail du service instructeur,
 - Octroyer un rôle décisionnel plus fort aux membres du Comité de programmation.
3. La maquette financière et ses enveloppes complémentaires.

En 2018, le GAL bénéficie d'un abondement de l'enveloppe de 623 428 euros à la suite d'une de l'évaluation à mi-parcours démontrant la bonne dynamique de consommation mais surtout de nouveaux besoins exprimés reflétant la réalité du territoire et ses spécificités.

Au cours de l'année 2022 au plus tard, le GAL devrait bénéficier d'un nouveau réabondement dont le montant n'est encore pas défini mais qui oscillera entre 600 et 700 000 euros dans le cadre de l'enveloppe de transition 2021-2020. Le montant annoncé par la Région est de 678 560 euros, il ne manque plus que la validation de la Commission Européenne qui devrait voter ce montant très prochainement. Cette enveloppe permettra notamment de financer des derniers projets d'ici la fin de programmation prévue au 31 octobre 2022 puis la fin des instructions de demandes de paiement prévue au 30 juin 2024, la clôture du FEADER 14-20 étant prévue au 31 décembre 2025.

4. La maquette réellement consommée en fonction des crédits par fiche action (relevé en juillet 2021)

II. Les acteurs et leur participation

Cette partie traite de l'ensemble des parties prenantes d'un projet LEADER. Il s'agit notamment de mentionner les bénéficiaires des aides accordées en analysant leur statut juridique et leur appartenance géographique. En outre, il convient de s'intéresser aux partenaires financiers, maillon souvent crucial dans l'obtention d'un soutien FEADER.

1. L'appartenance géographique des projets :

Il convient dans un premier temps d'étudier l'appartenance géographique des projets. Le tableau suivant illustre donc la répartition des fonds LEADER en fonction de l'intercommunalité sur laquelle s'est déroulé le projet financé.

EPCI concerné	Nombre de projets réalisés	Montants engagés	Pourcentage*
CC Pays de Lunel	22	446 876,62 €	27,8 %
CC Pays de Sommières	26	478 796,01 €	29,8 %
CC Rhôny Vistre Vidourle	4	48 136,24 €	3 %
CC Terre de Camargue	18	425 941,35 €	26,5 %
CC Petite Camargue	11	208 118,60 €	12,9 %
TOTAL	81	1 607 868,82 €	100 %

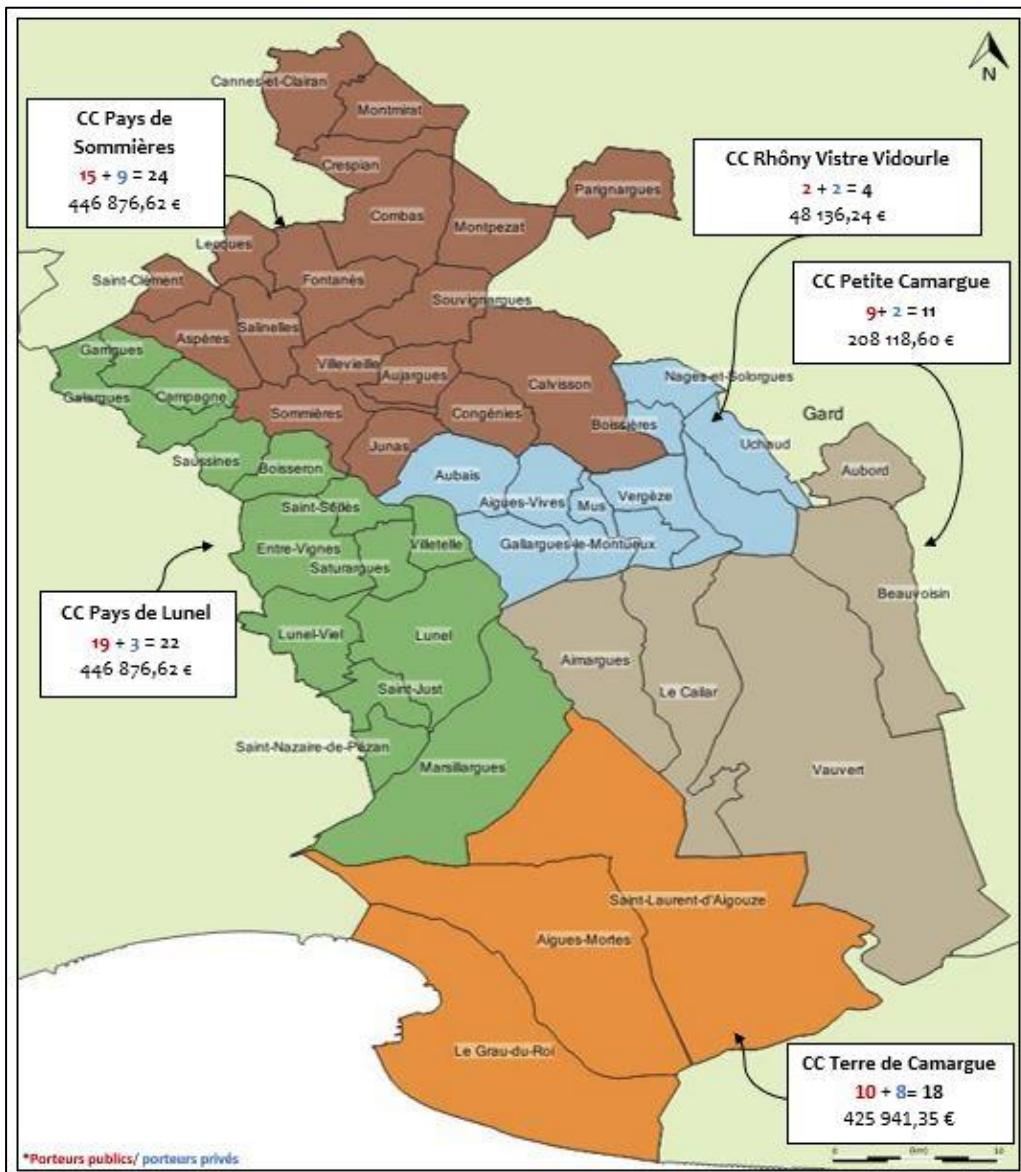
**Ces données ont été extraites au 08 juillet 2021. Ce tableau exclut les projets réalisés à l'échelle du PETR ainsi que les opérations au titre de la Fiche Action « Coopération » et « Animation ». Le pourcentage est calculé à partir du nombre de dossiers uniquement.*

Cette approche par nombre de projets est intéressante. En effet, on sait que les projets les plus coûteux (lourds investissements, équipements, infrastructures) ne sont pas toujours les plus impactant. Si l'on fait le détail des montants engagés au prorata du nombre de projets réalisés, on observe par exemple un coût moyen par projet qui est plus important pour la communauté de communes Pays de Sommières (18 415 euros) que pour la communauté de communes Terre de Camargue (23 663 euros). Il s'agissait donc de projets à cout plus faible mais qui ont également permis d'impulser une vraie dynamique autour de ce territoire Sommiérois.

Ce tableau fait donc état des dynamiques de territoire. Par ailleurs, le programme LEADER n'a aucunement vocation à soutenir des projets d'aménagements lourds comme nous le verrons plus tard dans la partie dédiée à l'effet levier de LEADER.

Ci-dessous, une cartographie du PETR illustre l'ensemble des projets soutenus par LEADER par territoire et le nombre de projets publics et privés.

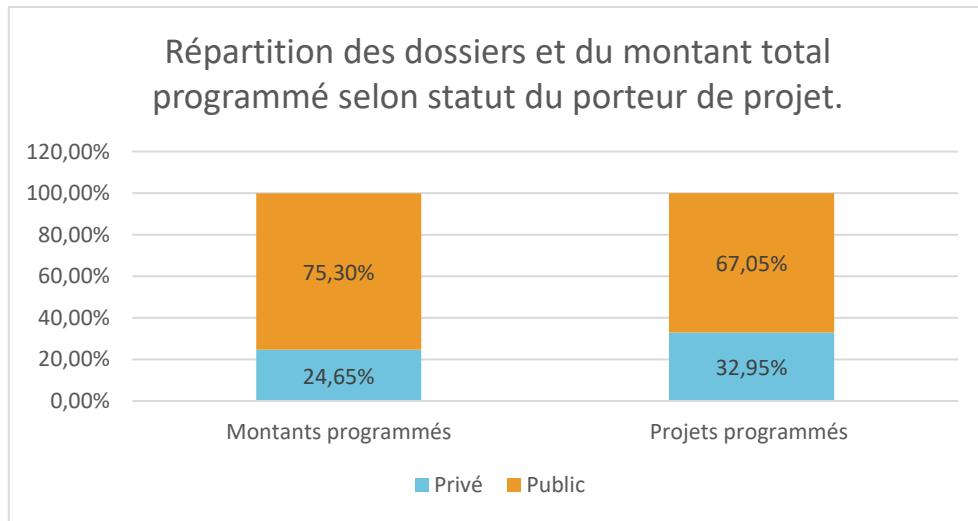
Cartographie du nombre de projets par territoire et de la répartition public/privé



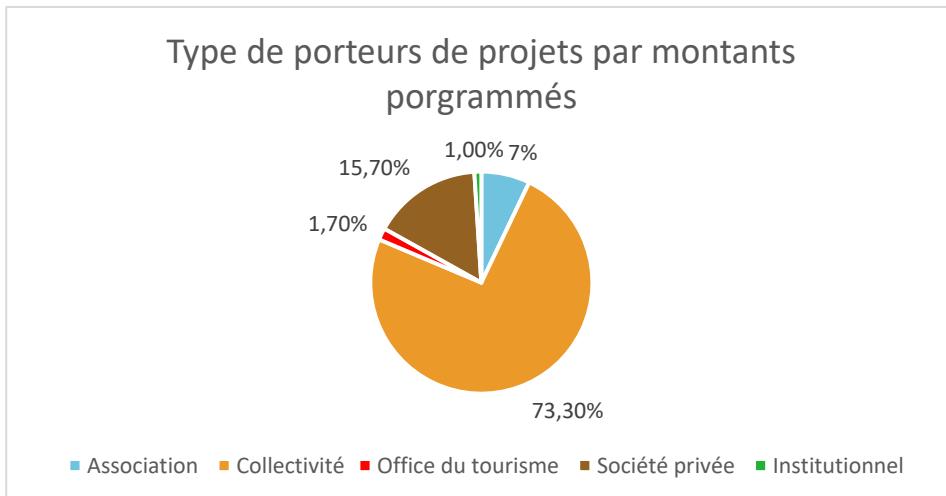
2. Statut des bénéficiaires (proportion PP publics et privés...)

Dans un premier temps, il convient de s'intéresser aux statuts public ou privé des porteurs de projets. En ce sens, l'histogramme ci-dessous présente la répartition des dossiers et du montant total programmé selon le statut du porteur de projet.

On remarquera clairement que la proportion de porteurs de projets publics est nettement plus importante : plus de 2/3 des porteurs de projets sont des acteurs publics.

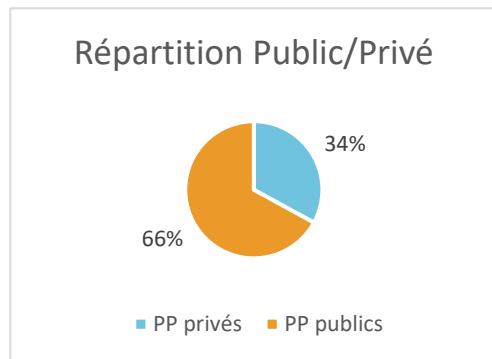


Type de porteurs de projets par montants programmés



Ce diagramme présente la part des porteurs de projets en fonction des montants programmés. Ainsi, la part la plus représentée sont les collectivités publiques (73,30%). En effet, il est plus facile pour des structures publiques de monter un dossier LEADER. Elles peuvent valoriser leur autofinancement public pour mobiliser une contrepartie LEADER. Pour les structures de statut privé, l'obtention de financements publics est la condition sine qua non pour débloquer une aide LEADER. D'ailleurs, les acteurs interrogés expriment unanimement les difficultés de financement auxquelles les porteurs privés font face (trésorerie insuffisante, co-financements difficiles, démarches très lourdes, etc.) Les associations représentent, quant à elle 7% des maîtres d'ouvrage.

Sur un comparatif PP privé/ PP public, les PP privés représentent seulement 34% des PP contre 66% de PP publics.



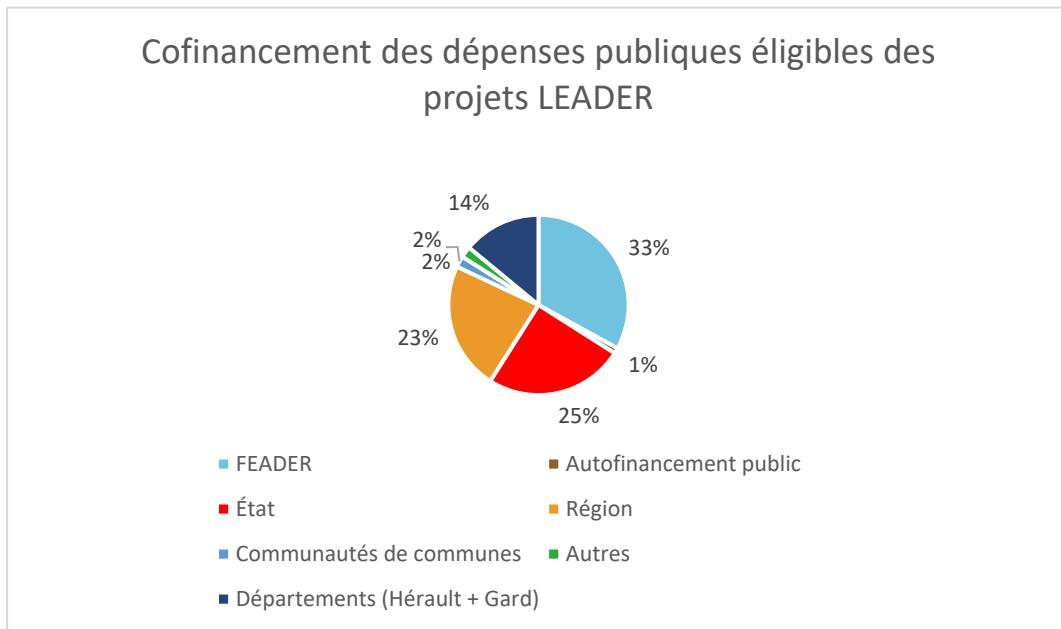
Les illustrations suivantes montrent les montants d'aide moyens selon le statut du maître d'ouvrage. On remarque ainsi que le montant moyen chez les maîtres d'ouvrage publics est de 30 % plus élevé que pour les maîtres d'ouvrage privés.

	Montants programmés	Projets programmés	Montant moyen
Privé	442 832,28 €	29	15 270,07 €
Public	1 350 196,08 €	59	22 884,68 €
Total	1 799 546,00 €	88	

L'équilibre des 50% de porteurs de projets privés et publics n'est pas atteint mais c'est également le cas dans de nombreux GAL. Toutefois, une valeur cible de 21 dossiers privés, était attendue, cet objectif a donc été atteint.

3. Les partenaires financiers du programme LEADER

La nécessaire intervention des pouvoirs publics pour mobiliser une aide LEADER incite les porteurs de projets à chercher des cofinancements. Le diagramme ci-dessous indique l'intervention respective de chaque cofinanceur dans l'aide publique totale (ou dépenses publiques éligibles) accordées à l'ensemble des projets programmés.



*L'appellation « Autofinancement public » concerne la part mobilisant une aide LEADER des organismes reconnus de droit public (OQDP).

*L'appellation « Autres » fait écho aux financeurs non récurrents et qui intervenus spécifiquement pour un projet. Par exemple, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) a octroyé une subvention au Cinéma « Le Venise » dans le cadre de la modernisation de ses équipements.

L'ensemble des interventions pour la programmation 2014-2020 au moment de la rédaction de ce rapport et depuis le dernier comité de programmation du 08 juillet 2021, **représente 6 129 997,20 euros.**

Dans le détail, on peut observer l'intervention de chaque financeur par thématique. L'histogramme suivant traduit la participation de chaque financeur en fonction des 7 fiches action du GAL et en fonction des priorités propres et stratégiques à chacun.

III. L'effet-levier

Cette partie se consacre à la question de l'effet levier des financements LEADER au PETR Vidourle Camargue. On considérera ici l'aspect financier et les réalisations engendrées.

L'appréciation de « l'effet levier », qui est le principe d'action des fonds structurels européens a toujours été une préoccupation pour la Commission européenne. Cet intérêt exprime la volonté de cette dernière de jauger l'efficacité des fonds. Cependant, la définition même du concept est soumise à interprétations et il n'y a pas unanimité autour de la nature et de l'ampleur de ce que l'on considère comme « effet levier ». Par ailleurs, la notion elle-même, dérivée d'une logique économique, ne semble pas toujours adaptée aux domaines des politiques publiques et des fonds structurels. En ce sens, avant d'utiliser le terme d'effet levier, il convient d'en expliciter la définition retenue.

Ainsi, dans les deux points suivants, on considérera l'effet levier en termes purement technique selon deux définitions communément admises :

- **L'effet levier démultiplicateur** : principe d'additionnalité (les fonds structurels ne se substituent pas aux financements nationaux mais s'y ajoutent) pour un euro communautaire mobilisé, combien d'euros ont été mobilisés au total ?
- **L'effet-levier déclencheur** : le projet aurait-il vu le jour sans financement LEADER ?

Remarque : la seconde définition de l'effet-levier est au cœur de l'ambiguïté de LEADER. En effet, le porteur de projet doit pouvoir élaborer son projet sans prise en compte de l'aide LEADER. L'octroi d'une subvention doit être considérée comme une plus-value. Toutefois, dans certains cas, l'aide LEADER conditionne la réalisation du projet. Cette jauge de l'effet-levier par projet n'est donc pas toujours facilement perceptible.

1. Effet levier « démultiplicateur » :

Rappel : Il s'agit de répondre à la question : pour un euro dépensé par l'Europe, combien d'euros dépensés en coût total ? Quelle capacité des fonds européens à lever des fonds nationaux ?

Cette vision de l'effet levier est celle qui est généralement la plus considérée. L'effet levier démultiplicateur interroge la capacité des fonds européens à lever des fonds nationaux. Il est, en outre, très facilement illustré étant donné qu'il s'intéresse uniquement à l'aspect financier du programme.

En ce sens, on considérera le ratio suivant :

Effet-levier démultiplicateur = Coût total des projets / montant total FEADER

On considère ici la part relative des crédits FEADER par rapport au coût total des projets soutenus par LEADER.

En reprenant les chiffres enregistrés à ce jour, au 8 juillet 2021 pour les 96 projets soutenus, on obtient le résultat suivant : $8\ 228\ 548,28 / 2\ 226\ 369,03 = 3,69$.

Ainsi, un euro de financement FEADER correspond à 3,69 € de coût total.

Ce chiffre correspond à la situation vis-à-vis du montant total de l'ensemble des projets. Or les taux d'intervention LEADER fluctuent en fonction des projets ou des fiches action considérées. Dans ce sens, le tableau suivant illustre au 15 juillet 2021 ce ratio selon les différentes fiches action (hors animation) :

Fiche action	Intitulé	Coût total (1)	Montant total FEADER (2)	Ration (1-2)
F1	Entrepreneuriat	1 014 139,29 €	284 287,00 €	3,57
F2	Tourisme	1 260 891 €	407 452,00 €	3,09
F3	Employabilité	254 564,99 €	129 326,00 €	1,96
F4	Cohésion sociétale	2 241 661 €	409 001,00 €	5,48
F5	Patrimoines	3 394 525 €	558 391,00 €	6,07
F6	Coopération	62 767 €	50 214,00 €	1,24

Ratio mesurant l'effet démultiplicateur des financements LEADER.

En vert : le ratio plus élevé ; en jaune le plus faible.

On constate bien sur le tableau précédent que toutes les fiches actions ne présentent pas le même ratio. En ce sens, on notera la forte capacité des projets correspondants aux fiches action (4) et (5) à

lever du FEADER par rapport à leur coût total. Dans ce cadre, un euro de financement FEADER correspond en moyenne à 6,07 euros en coût total pour les projets liés aux patrimoines et à 5,48 en coût total pour les projets de cohésion sociétale. A contrario, les fiches action 3 et 6 ont un ratio moyen beaucoup plus bas.

En outre, la considération de l'effet levier démultiplicateur est importante car elle permet de laisser apparaître la capacité des fonds européens LEADER à lever des fonds nationaux relativement important ou non. En théorie, 1 euros de financements publics doivent permettre de lever 4 euros de FEADER.

En ce sens, on considérera le ratio suivant :

Effet-levier fonds communautaire vs fonds nationaux : montant total FEADER/ total des aides publiques

On considère ici la part relative des crédits FEADER par rapport au montant des aides totales publiques.

En reprenant les chiffres enregistrés à ce jour, au 15 juillet 2021 pour les 96 projets soutenus, on obtient le résultat suivant : $2\ 226\ 369,03 / 3\ 903\ 628,87 = 0,57$.

Ainsi, 1€ de financement national permet de lever 0,57 centimes de FEADER soit presque 7 fois moins que ce qui doit être prévu initialement. Même si, comme dans le cas précédent, les taux d'intervention LEADER fluctuent en fonction des projets ou des fiches action considérées, Ce résultat témoigne également d'une intervention de la part de l'Europe qui est insuffisamment optimisée.

Le tableau suivant illustre au 15 juillet 2021 ce ratio selon les différentes fiches action (hors animation) :

Fiche action	Intitulé	Coût total des aides publiques (1)	Montant total FEADER (2)	Ration (1-2)
F1	Entrepreneuriat	1 014 139,29 €	284 287,00 €	1,84
F2	Tourisme	380 102,15 €	407 452,00 €	1,07
F3	Employabilité	69 181,13 €	129 326,00 €	1,86
F4	Cohésion sociétale	1 377 769,11 €	409 001,00 €	0,29
F5	Patrimoines	1 811 114,27 €	558 391,00 €	0,30
F6	Coopération	12 553,42€	50 214,00 €	4

Ratio mesurant l'effet démultiplicateur des financements publics sur le FEADER.

En vert : le ratio plus élevé ; en jaune le plus faible.

On constate bien sur le tableau précédent que toutes les fiches actions ne présentent pas le même ratio. On constate la forte faiblesse des ratios qui ne sont pas du tout en phase avec la règle énoncée plus haut. Toutefois, seule la fiche action 6 concernant la coopération respecte parfaitement la règle des 4 euros de FEADER pour 1 euros de financements publics. En effet, les projets de coopération sont financés à 100% puisque les cofinanceurs respectent le taux de 80% FEADER pour ne pas dépasser leur intervention de 20%.

2. Effet levier « déclencheur » :

Rappel : Il s'agit ici d'analyser la question suivante posée aux PP → « Sans le financement LEADER, votre projet aurait-il vu le jour ? »

Cette vision de l'effet levier permet de s'interroger sur la nécessité de l'intervention européenne dans la mise en œuvre d'opérations aidées/ accompagnées. En d'autres termes, on s'interroge donc sur la nécessité de l'intervention européenne au regard de la mise en œuvre des projets accompagnés = Le programme LEADER a-t-il eu un effet déclencheur de projets ou son utilisation ne relève-t-il que de l'opportunité ?

Pour répondre à cette question, le GAL a interrogé plusieurs maîtres d'ouvrage FEADER dont les propos seront recueillis plus bas (BILAN QUALITATIF > Rapport à la stratégie > Retour d'expériences des porteurs de projets).

BILAN QUALITATIF

I. La gouvernance et l'animation, piliers du LEADER.

1. Le GAL Vidourle-Camargue

Principale phase de la démarche LEADER, la gouvernance est « une forme de pilotage » par différentes parties prenantes. Les décisions ne sont plus le fait d'un unique décideur (ou groupe de décideurs) omnipotent, mais bien le fruit de la concertation après avoir pris le soin de mobiliser les ressources humaines, les compétences et intérêts des différentes parties prenantes.

Le Groupe d'Action Locale (GAL) du PETR Vidourle Camargue est composé :

- D'une cellule d'ingénierie (deux animateurs du programme)
- Un Comité Technique (composé des techniciens des structures représentées dans le Comité de programmation et des volontaires membres du comité).
- D'un Comité de Programmation (dont les membres sont issus du collège public et du collège privé)

1.1. Le rôle de la cellule d'ingénierie

Les animateurs sont chargés de **l'accompagnement des porteurs de projet**, il assure la mise en réseau des acteurs du territoire, impulse des actions structurantes, communique sur le programme LEADER, oriente les maîtres d'ouvrage vers les financeurs potentiels. Ils assurent également le **suivi administratif** et financier du GAL ainsi que le suivi et l'accompagnement administratif des porteurs de projet.

Remarque : Sur cette programmation, un turn-over fréquent est à signaler puisque plusieurs agents différents se sont succédé sur les postes d'animateurs.

1.2. Le rôle du Comité technique

Le comité technique se réunit 3 à 4 fois par an : un certain nombre de projets lui sont présentés. Techniciens issus des structures du Comité de programmation, les membres du Comité peuvent émettre des préconisations pour renforcer la cohérence et l'impact du projet. Il permet également de vérifier que le projet s'inscrit dans la stratégie de développement et se positionne sur son éligibilité. L'avis du Comité technique est systématiquement cité en Comité de programmation.

1.3. Le rôle du Comité de programmation

Le Comité de programmation se réunit au minimum 4 à 5 fois par an et délibère sur l'octroi des subventions LEADER. Il est composé de 13 sièges privés et 11 sièges publics pour respecter le principe du partenariat public/privé. Il est représentatif du territoire, complémentaire avec une diversité des compétences et donne la possibilité à tous les membres de débattre autour des projets. Ces membres du collège privé incarnent différents milieux socio-économiques du territoire impliqués dans le développement local.

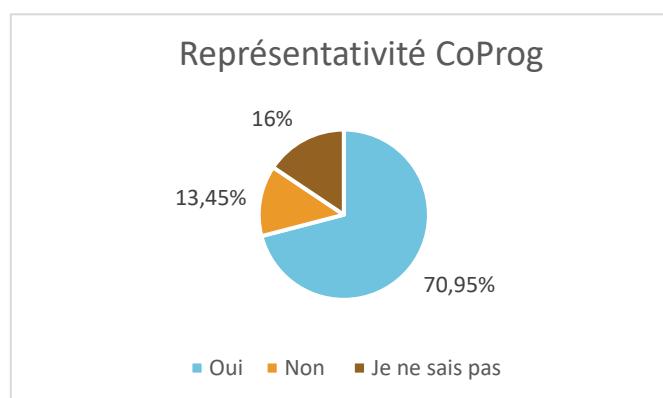
Précisons que la Région Occitanie occupe 1 siège sans voix délibérative, à titre consultatif.

Voilà ci-dessous la composition du Comité de programmation ainsi que sa répartition :

Sièges du Comité de programmation		
Sièges	Collèges	Institutions
Public 11 sièges	Collèges des élus	Pays Vidourle Camargue
		CC Terre de Camargue
		CC Petite Camargue
		CC Rhôny Vistre Vidourle
		CC Pays de Sommières
		CC Pays de Lunel
		Conseil départemental GARD
		Conseil départemental HÉRAULT
		Syndicat Mixte Camargue Gardoise
		Syndicat Mixte du Vistre
		Régie de Port Camargue
Privé 13 sièges	Collège des consulaires	CCI 30/34 (interdépartemental)
		CA 30/ 34 (interdépartemental)
		CMA 30/ 34 (interdépartemental)
	Collège des associations	CIVAM 30/34 (interdépartemental)
		ADTR 30/34 (interdépartemental)
		Gîtes de France 30/34 (interdépartemental)
		Fédération France de Course Camarguaise
	Société civile	Fondespierre/ Plie Sud Héraultais (interdépartemental)
		CA Centre socioculturel CALADE
		Collectif des Garrigues
		3 personnes de la société civile

Les comités : adéquation à la stratégie, mise en application et implication des membres.

Le comité de programmation est-il représentatif du territoire ? Permet-il de faire appliquer la stratégie ?



Globalement, les membres du comité de programmation semblent être satisfaits de son fonctionnement, tant sur sa représentativité (70,95% trouvent les comités représentatifs) que sur leur pertinence pour faire appliquer la stratégie du GAL (100 % trouvent que ces comités permettent de faire appliquer la stratégie du GAL correctement).

« Bonne implication et représentativité malgré le fait que ce soit toujours les mêmes qui soient présents. Mais il y a tout de même un noyau dur qui reste représentatif. »

« Ils permettent de voir les différentes initiatives prises (ingéniosité des gens, connaissance du territoire... »

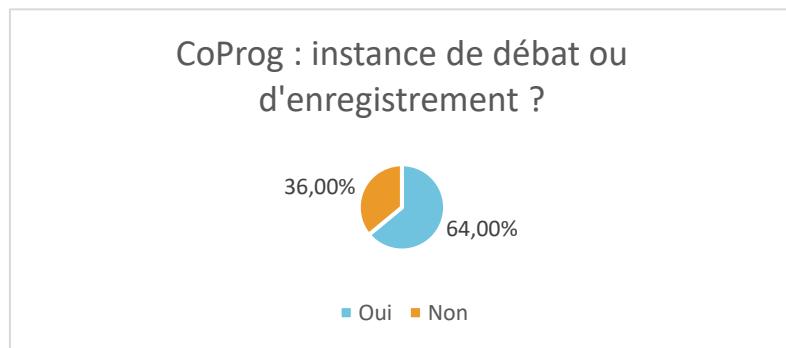
« Ces comités, étant donné leur diversité, permettent d'être au courant de ce qui se passe dans notre périmètre. »

« Les collèges privé et société civile permettent d'apporter un autre regard que celui des politiques. Grâce à cette représentativité, c'est l'intérêt collectif qui prime. Cette mixité permet aussi à chaque projet de trouver sa place. »

En effet, étant donné la diversité des profils des différents acteurs, ces comités sont de véritables lieux d'échanges entre milieux professionnels par la présence de compétences diverses, d'expériences variées et d'opinions divergentes qui enrichissent le débat et permettent ainsi de vérifier que les projets s'inscrivent bien dans la stratégie de développement et se positionne sur son éligibilité.

« Je ressens un manque en matière de représentativité du monde de l'économie et de la création d'entreprise car je constate la nécessité après séance et pour les techniciens, de retourner à la pêche aux infos pour répondre aux questionnements liés à l'économie d'entreprise. »

Selon vous, le comité de programmation permet-il les prises des décisions en séance ou se présente-t-il plutôt comme une « chambre d'enregistrement » ?

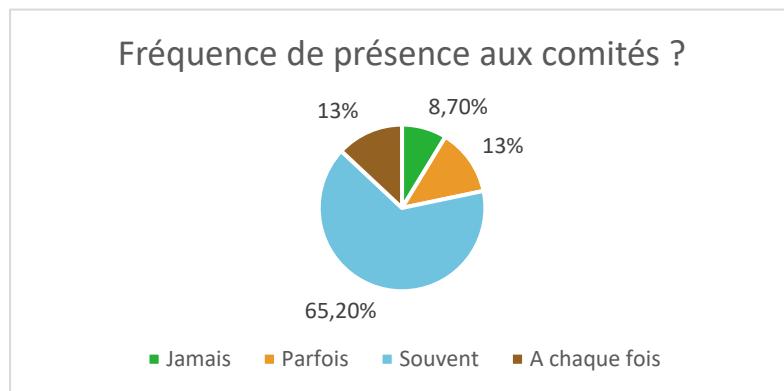


Le comité de programmation est plutôt perçu comme une chambre d'enregistrement que comme une instance de débat comme on peut le retrouver au sein du comité technique. En effet, le comité de programmation a plutôt pour rôle d'avaliser les projets en opportunité. Il n'y a pas d'enjeux importants dans la mesure ou les débats et discussions sur un projet et ses caractéristiques, s'effectuent lors des comités techniques. C'est justement ce comité qui par la richesse de ses membres, permet de décortiquer un projet présenté dans l'optique d'avoir la certitude qu'il soit en accord avec la stratégie ainsi que les principes fondamentaux du programme LEADER.

Malgré tout, des débats peuvent quand même avoir lieu mais de manière plus restreinte. D'ailleurs, bien qu'ils puissent être différents en fonction des projets, ces débats se formalisent souvent autour de même de sujets phares :

- Les coûts et le montage financier ;
- Sur l'adéquation avec la stratégie de LEADER ;
- Sur la viabilité économique du projet ;
- Un moyen d'agir en faveur de la transition écologique ;
- Une occasion de gagner en activité.

A quelle fréquence assistez-vous au comité de programmation ?



Les comités se caractérisent par une bonne implication générale des membres qui estiment assister souvent à ces comités (65,2%). Toutefois, seulement 13% des membres sont présents systématiquement. Près de 21% autres répondants précisent être parfois présents voire jamais.

Cette implication, qu'elle concerne des acteurs publics ou privée peut être très fluctuante d'une période à une autre pour plusieurs raisons. Une grande majorité des acteurs ont d'autres fonctions, surtout pour les élus, ce qui ne leur permet pas d'être systématique présents. Par exemple, en période électorale, de nombreux élus sont réquisitionnés. D'autres acteurs notamment de la société civile ont des emplois à temps plein qui ne leur permettent pas de se rendre disponible en matinée ou en milieu de journée.

« Certains ne viennent jamais...mais je comprends que ça soit compliqué car nous avons tous d'autres fonctions qui peuvent empêcher de venir aux réunions LEADER... »

« La programmation des réunions ne permet pas toujours à des personnes en activité d'être présents.
»

« Je trouve que l'implication des membres est meilleure aujourd'hui qu'avant ! »

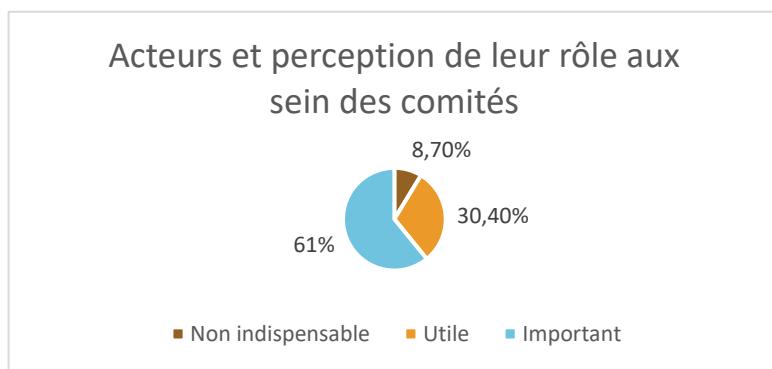
Néanmoins, cette implication parfois variable peut être problématique lors de la mise en place d'un comité de programmation. Pour valider la programmation des projets, le comité doit en effet respecter le double quorum soit au moins 50% des membres présents (titulaires ou suppléants) et au moins 50% des membres présents issus du collège privé. D'une fois à l'autre, la mobilisation pour atteindre le quorum peut demander beaucoup d'énergie et de temps.

Toutefois, que cela soit pour le comité technique ou pour le comité de programmation, 3 principales améliorations sont attendues de la part des membres :

- ⇒ Nombreux sont les répondants qui ressentent un manque concernant la présence du monde de l'économie et de l'entrepreneuriat (commerçants et artisans y compris),
- ⇒ Au-delà de la présentation des nouveaux projets en comité technique ou de leur programmation en comité de programmation, les membres apprécieraient qu'un retour leur soit fait concernant l'avancement des projets déjà programmé ainsi qu'un retour des projets réalisé/payé/soldé. Ce qui leur permettrait notamment de comprendre et d'avoir de la visibilité sur différents aspects des projets (pérennisation, développement, impact et rayonnement sur le territoire, création d'emploi...). D'ailleurs, 60 % des techniciens et partenaires interrogés ne sont pas satisfaits des retours qu'ils ont après réalisation des projets.
- ⇒ La présence des porteurs de projet en présentiel ou sous un autre format permettrait aux membres des comités d'avoir directement les réponses nécessaires aux questions plus techniques posées lorsque l'équipe du GAL n'en a pas forcément les réponses.
- ⇒ Remarques plus anecdotiques :
 - Impliquer davantage les citoyens même si je trouve que les outils institutionnels ne sont pas vraiment faits pour valoriser cette implication citoyenne.
 - Un autre acteur proposait d'impliquer la jeunesse au sein des comités ou du moins, de faire le lien avec les conseils municipaux des jeunes, associations de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Rôles et perception des acteurs :

Comment percevez-vous votre rôle en tant que membre du comité de programmation ?



Les réponses à cette question démontrent une fois encore que les acteurs locaux impliqués dans les instances du GAL soient impliqués et ont bien conscience de l'importance de leur rôle, de leur perception, de leur point de vie, de leur expérience sur le territoire. Ainsi, 61 % des répondants considère leur place aux seins de ces instances comme importante et 30,40% d'autres répondants considèrent leur rôle utile. Ces comités sont de belles forces à mobiliser pour créer du lien entre territoires voisins, faire émerger des projets mais surtout d'apporter une expertise locale utile à la gestion et la valorisation des biens communs du territoire.

« Mon rôle est important du fait de ma connaissance du territoire. Mon appartenance à la société civile fait que j'apporte un regard différent. Je me sens davantage écouté et utile qu'il y a 10 ans en arrière. La parole des gens de la société civile est vraiment bien prise en compte selon moi. »

« Je suis très impliqué dans la vie du PETR et du GAL car j'aime cette approche territoriale, locale. Ces comités me donnent plus de recul sur ce qui se fait sur le territoire, sur la manière dont il se développe et je pense aussi que ma place est légitime car j'agis pour et sur le territoire depuis plus de 30 ans à la SCOP Fondespierre (insertion professionnelle). »

« La place des élus est importante car ils ont un rôle d'animateur de projet au sens de la recherche d'opportunités pour le territoire sur lequel ils sont élus mais plus largement sur le territoire du PETR. »

« La vision politique est différente de la vision de la société civile. On apporte un regard différent car nous sommes exclusivement sur le terrain. Ces comités permettent de mettre en corrélation des regards qui se rapprochent du terrain ou de situations vécues. »

L'équipe du GAL vu par les acteurs :

Quel est selon vous le rôle de l'équipe d'animation ?

Réponses prédefinies	Ordre de classement
Permettre l'accès pour les porteurs de projet, à des réseaux de financeurs et conseillés (consulaire, collectivité publique, etc.)	1
Permettre l'émergence de projets innovants	2
Permettre l'expansion du périmètre géographique du projet (notion de rayonnement sur le territoire)	3
Intégrer le projet à des enjeux environnementaux, sociaux, culturels plus larges.	4
Permettre le rapprochement avec acteurs locaux	5

Voici les rôles de l'équipe du GAL selon la perception des membres des collèges publics et privés. La mission la plus emblématique selon eux, est de permettre pour les porteurs de projets d'avoir accès à des réseaux de financeurs et conseillés qui peuvent être parfois des partenaires solides en matière de co-financement.

La notion d'innovation et la capacité pour le GAL à faire émerger des projets qui vont dans ce sens semble aussi être une mission importante. D'ailleurs, notons que cette notion peut-être très large mais qu'en matière de projets innovants, nous pouvons distinguer 3 types d'innovations :

- **L'innovation technique** : tout projet qui correspond à la mise au point d'un nouveau produit, d'un nouveau procédé et qui intègre ou met en œuvre des nouvelles technologies (*Centre de balnéothérapie pour équidés, outil multimédia de valorisation du site archéologique des Terriers, création d'un jeu numérique amenant à la découverte d'Aigues-Mortes, etc.*)
- **L'innovation méthodologique** : tout projet qui implique la création de nouveaux processus et formes de partenariat, le développement de transversalité, de nouvelles formes d'organisation, de la mutualisation (*Création d'un espace de vie itinérant pour toute personne*

(en difficulté et/ou isolée en milieu rural, point de distribution automatique de produits locaux, etc.)

- **L'innovation territoriale** : tout projet qui n'a jamais été mis en œuvre sur le territoire du PETR Vidourle Camargue. Par exemple, cela peut concerner un service à la population qui n'existe pas auparavant (*École de la mer, création d'une solution de livraison écologique à vélo, création de 5 parcours de géocaching, etc.*)

Troisièmement, la notion de rayonnement qui reste importante puisqu'effectivement, les projets réalisés qui rayonnent permettent d'apporter une visibilité plus favorable pour le territoire. Le point de vigilance se trouve donc à l'interstice entre la volonté d'accompagner des projets qui rayonnent ainsi que leur réel impact sur le territoire à l'échelle locale. Un projet d'envergure et qui rayonnent régionalement ou au-delà ne sera pas forcément le projet qui apportera le plus au territoire en matière de qualité de vie, de services de proximité. D'autres plus petits projets peuvent avoir des impacts plus notoires.

Pour conclure sur le GAL et son fonctionnement, notons que quelques propositions d'amélioration ont été suggérées mais l'on constate une bonne satisfaction globale concernant l'équipe d'animation ainsi que le fonctionnement des différentes instances (comités techniques et de programmation). L'équipe est très appréciée pour ses valeurs humaines et la qualité de son travail. Malgré le fait que le GAL ait pu souffrir à certains moments du turn-over des membres de la structure, les membres reconnaissent tout de même la bonne compétence et la résilience des équipes à avoir rebondi face à des événements internes parfois complexes à gérer.

« Bon travail dans le fait de rendre accessible un programme européen comme celui-ci qui peut-être complexe à comprendre et à déployer »

« Super travail de l'équipe ! Très bien que cela s'étoffe, ils sont sympas, ils sont bienveillants, ouverts d'esprit, vraiment au service des porteurs de projets, etc. »

« Bon travail des dossiers, ils sont bien montés en amont, bien présentés, les débats sont productifs, c'est assez consensuel donc efficace »

« Une équipe bienveillante, pédagogue et conscienteuse... »

2. Les freins liés à la procédure LEADER

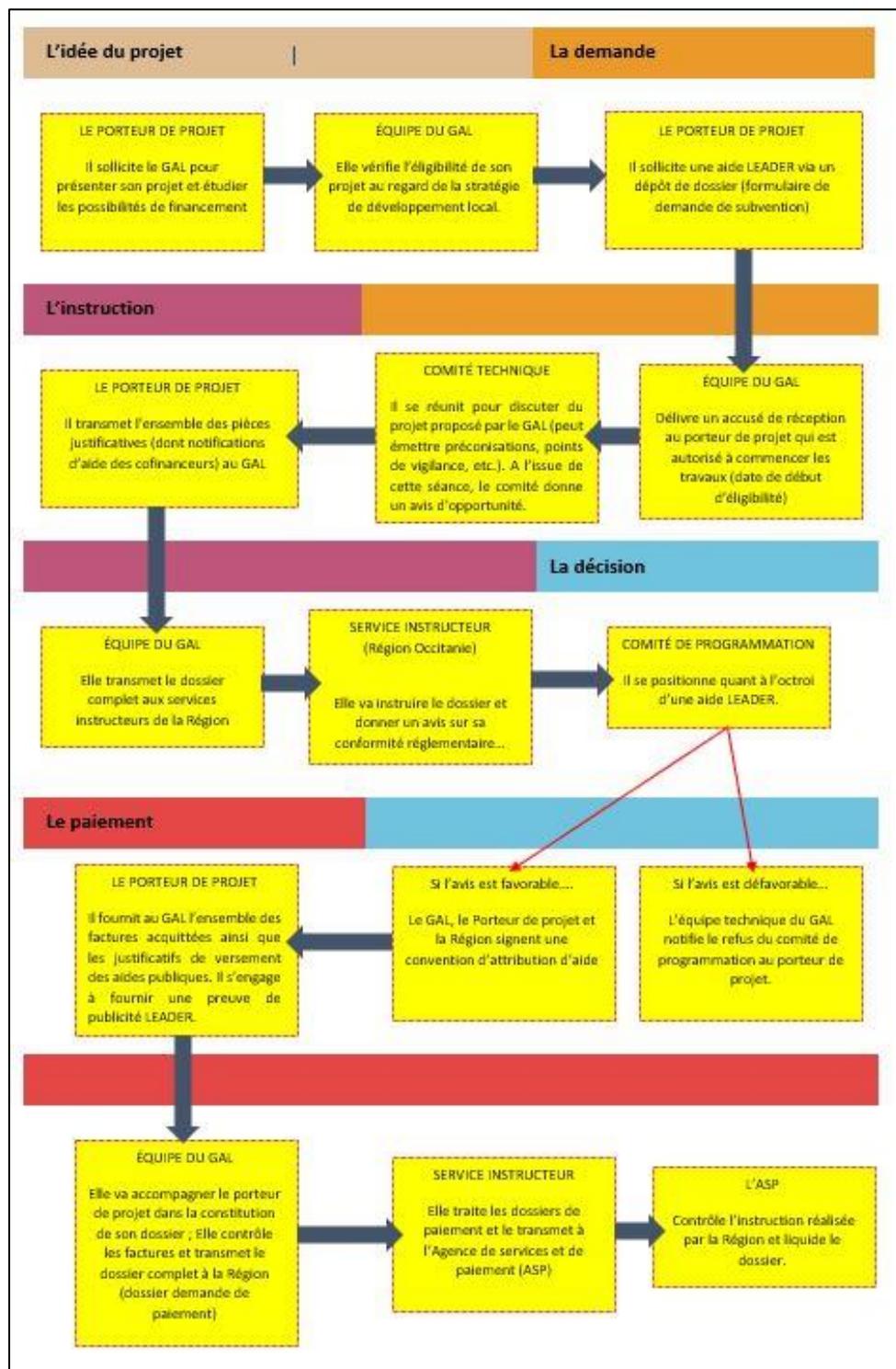
Le programme LEADER reste un programme d'aide européenne complexe et parfois contraignants en termes de procédure comme l'ont indiqué un certain nombre de porteurs de projets ou collectivités. Le cheminement d'un dossier de subvention LEADER est relativement long. Plusieurs mois peuvent s'écouler entre le dépôt du dossier et le solde de l'aide. Ces délais de traitement pénalisent fortement certains porteurs de projets privés disposant d'une avance de trésorerie faible voire nulle.

Le délai de traitement moyen d'un dossier au sein du GAL Vidourle Camargue est de **2 ans et 7 mois entre le dépôt et la date de paiement**.

Le logiciel OSIRIS, outil unique partagé de gestion d'aides de développement rural, permet à la Région, au GAL et à l'ASP, de suivre les différentes étapes d'un dossier. A noter la durée de traitement s'est

améliorée sur la fin de la programmation car en début de programmation, la Région prenait tout juste son rôle d'instructeur en main. De plus, le logiciel OSIRIS n'était pas totalement opérationnel puisque certains cas de figure n'étaient pas pris en compte (Projets sous-réalisés par exemple...)

Comme illustré ci-dessous, un dossier LEADER mène un long chemin entre les mains de plusieurs intermédiaires, ce qui ne participe pas toujours à la fluidité de son traitement. Pour préciser, le maître d'ouvrage peut débuter son projet dès réception d'un accusé de réception du GAL (Accusé de récépissé de dépôt) : la date vaut comme le début d'éligibilité. En revanche, toute dépense réalisée avant cette date rend le projet inéligible. Ces délais administratifs sont en décalage avec la réalisation du projet. Exemple significatif de ce constat : un dossier ne peut être présenté en Comité de Programmation que lorsqu'il est complet. Cette étape suppose que l'ensemble des cofinanceurs sollicités aient délibéré au préalable sur le projet (notifications d'aides à l'appui). A l'échelle du GAL Vidourle Camargue, il faut compter en moyenne 6 mois entre le dépôt du dossier et son passage en Comité de programmation.



En adéquation avec la démarche d'évaluation de la programmation LEADER 2014-2020, il semble opportun d'identifier les freins liés à la procédure de LEADER. Grâce aux retours des porteurs de projets et techniciens des collectivités publiques, quelques obstacles ont été mis en lumière :

- **La procédure de co-financement obligatoire et le manque d'harmonie entre les politiques publiques.**

Pour obtenir les aides LEADER, les porteurs de projet doivent mobiliser des aides publiques en contrepartie. Cette obligation ne s'applique donc pas aux collectivités et organismes publics qui peuvent lever des fonds LEADER via leur propre autofinancement public. En revanche, concernant les porteurs de projets privés, c'est l'accord préalable des financeurs et l'intensité de leur aide qui va conditionner un soutien ou non de LEADER.

Par conséquent, les cofinancements se font en fonction des projets (au cas par cas) et selon le règlement propre à chaque partenaire financier, à la différence d'autres pays comme la Finlande par exemple où des contreparties sont attribuées sur la globalité des programmes. Si une enveloppe budgétaire par financeur était négociée, le processus de recherches de financement serait amplement simplifié et les financeurs publics et privés auraient eu une plus grande lisibilité.

- **Un système de paiement source de difficultés.**

Force est de constater la fragilité économique de certains porteurs privés (associations notamment, petites entreprises...), qui doivent faire face à des difficultés de trésorerie générées par des délais de versement long voire très long comme l'ont indiqué la plupart des porteurs de projets interrogés. Les collectivités notamment les petits villages ont aussi à souffrir de ces délais mais sont davantage armées pour y faire face. Des difficultés à réunir le temps et les compétences nécessaires au montage d'un dossier LEADER sont ressenties par tout un ensemble d'acteurs, du secteur privé (associations, petites organisations, agriculteurs...) comme du secteur public (mairies de petites communes par exemple). Ces quelques constats montrent donc toute la difficulté pour les porteurs de projets de concilier délais d'instruction et délais de réalisation.

I. Développement de l'attractivité du territoire : les projets de coopération

Cette partie vise à montrer les étapes de l'appropriation de la mission de coopération de LEADER, un des fondamentaux du programme.

Pour rappel, la coopération LEADER³ est la création de partenariats avec des Groupes d'Action Locale ou bien des territoires organisés selon la logique LEADER. Elle représente un outil majeur d'ouverture vers de nouvelles pratiques de nouvelles cultures et un moyen de concrétiser l'intégration européenne en prolongeant le partenariat interne d'un territoire en l'ouvrant à d'autres territoires ruraux français, européens ou hors Union européenne.

La coopération LEADER implique aussi un travail en réseau, mais à un échelon différent et plus dynamique. Elle encourage et aide les groupes d'action locale (GAL) à entreprendre un projet conjoint avec un autre groupe LEADER ou avec un groupe partageant une approche similaire, dans une autre région ou un autre État membre, avec une zone urbaine ou de pêche, voire avec un groupe rural d'un pays tiers. La coopération LEADER a pour objectif général d'aider les acteurs locaux à améliorer le potentiel de leur territoire et leurs pratiques.

Cette mission nécessite de travailler avec l'ensemble des acteurs du territoire et les partenaires potentiels de coopération. Initialement, la mission consiste à :

- La mise en place d'une réflexion auprès des acteurs du territoire pour définir les besoins et les envies en termes de coopération sur le PETR Vidourle Camargue ;
- La réalisation de la veille auprès d'autres territoires pour identifier les partenaires potentiels ;

³ La logique LEADER repose sur un territoire rural cohérent porté par une stratégie de développement local, mobilisant des acteurs publics et privés sur un projet concernant l'ensemble du territoire.

- La formalisation des propositions de coopération.

Ainsi, ce sont **4 projets de coopération** qui ont émergé au cours de cette programmation :

<u>Projet 1 :</u>	<u>Quel(s) territoire(s) associé(s) ?</u>
Valorisation du patrimoine rural par la cartographie collaborative	<p>GAL Chef de file : GAL De Garrigues en Costières</p> <p>Organismes partenaires : Association du Collectif des Garrigues</p> <p>Territoires organisés partenaires :</p> <p>GAL des Plaines de l'Escaut (Wallonie/Belgique)</p> <p>Quimperlé communauté (GAL Pays de Cornouaille)</p>
Description :	
<p>En octobre 2015, une première rencontre à Sommières a permis d'échanger avec une délégation belge, une délégation bretonne, le GAL Garrigues et Costières, le Collectif des Garrigues et le Département du Gard sur les pratiques de la cartographie collaborative.</p> <p>Une idée à projet de coopération est née de cette rencontre et d'une deuxième rencontre en Bretagne en juin 2016 sur la réflexion suivante : comment valoriser le patrimoine rural par la cartographie collaborative ?</p> <p>La carte collaborative est un outil de valorisation. L'objet d'un projet de coopération est de construire un « centre de ressources numérique » à destination des acteurs des territoires (collectivités, associations, usagers, citoyens...) permettant de faciliter l'usage de la carte collaborative dans les actions citoyennes. Pour sa réalisation, il est important d'approfondir la méthode autour de 3 angles d'approches :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'outil de lien entre citoyens et collectivités, - l'outil pour faire émerger les connaissances locales, - l'outil pour favoriser la découverte d'un territoire. <p>Des rencontres de coopération sont à prévoir pour échanger, capitaliser et rédiger les expériences sur cette plateforme numérique de la cartographie collaborative.</p> <p>Pour aller plus loin et pour alimenter le projet de coopération, chaque partenaire va mettre en œuvre un projet d'expérimentation d'envergure sur son territoire. Le GAL Vidourle Camargue va mettre en valeur l'inventaire de la mission patrimoine par la cartographie participative. Le produit final (le centre de ressources + expérimentation) sera ensuite utilisé largement pour favoriser sa transférabilité dans le domaine du tourisme, du patrimoine et des démarches citoyennes par une phase de dissémination (formation/promotion).</p> <p>L'objet de CoopCarto est donc d'expérimenter sur nos territoires respectifs en Garrigues, en Bretagne et en Belgique des outils et processus d'animation et de valorisation du territoire autour de la cartographie collaborative pour ensuite construire un "Centre de ressources" à destination des acteurs des territoires (collectivités, associations, usagers, entreprises, citoyens...) rassemblant nos expériences et permettant d'en faciliter l'usage sur les territoires.</p>	

<p>Projet 2 : Développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah et les territoires ruraux français</p>	<p>Quel(s) territoire(s) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Chef de file : GAL Pyrénées Méditerranée - Tunisie : îles de Kerkennah - GAL Est Audit
<p>Description :</p>	
<p>Les programmes européens portent une attention particulière à la coopération entre territoires, en faisant même une obligation dans les conventions signées avec les GAL. Cette coopération peut s'exercer sous différentes formes : entre GAL d'un même pays, entre GAL de pays européens différents, entre un ou des GAL et un territoire rural d'un pays tiers.</p>	
<p>Le CIHEAM (Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes), le GAL Pays Pyrénées Méditerranée, le GAL Est-Audois et le GAL Vidourle Camargue ont reçu une délégation du ministère de l'Agriculture tunisien en avril 2019 au Grau du Roi.</p>	
<p>Les membres de la délégation ont la charge du Programme d'Actions Pilotes relevant du Programme européen de Voisinage pour l'Agriculture et le Développement Rural (PAP-ENPARD). Ce programme est mis en œuvre sur 5 territoires tunisiens organisés en territoires de projet, semblables au PETR Vidourle Camargue. Cette méthodologie de travail territoriale est une innovation pour les autorités tunisiennes à l'échelle nationale, régionale et locale.</p>	
<p>En effet, l'objectif de la Tunisie est de tirer les enseignements nécessaires de cette expérience pilote pour alimenter la réflexion du département agricole en matière de politique de développement rural, de la pêche et agricole mené par les acteurs locaux.</p>	
<p>Cette visite a permis de créer un échange entre les acteurs français concernés par la politique du programme européen LEADER/DLAL FEAMP et la délégation tunisienne autour des initiatives économiques et sociales issues d'un plan local de développement de manière participative avec la population locale.</p>	
<p>La visite d'échanges de la délégation tunisienne dans la région Occitanie a permis d'identifier un ensemble de thématiques communes entre les territoires occitans et tunisiens qui méritent d'être traitées sous le prisme d'une coopération basée sur un échange gagnant-gagnant entre les acteurs des deux rives.</p>	
<p>A l'issue de la rencontre et en concertation avec les acteurs, un voyage d'étude a vu le jour dont voici les principaux points :</p>	
<p>Objectif général du projet : Appuyer le développement durable des filières économiques dans les îles Kerkennah/province de Sfax et les territoires ruraux français, par la mise en place d'une coopération interterritoriale entre les acteurs de la Région Occitanie et des îles Kerkennah.</p>	
<p>Principales activités du projet :</p>	
<ul style="list-style-type: none"> • Etude et valorisation du crabe bleu • Labellisation et commercialisation des produits de la mer • Lutte contre la pollution du plastique en mer • Développement de l'agroécologie et de la permaculture • Appui au conseil municipal des Mairies de Zarzis et de Kerkennah 	

<p>Projet 3 :</p> <p>Échanges et mutualisation pour l'animation des réseaux des éco-acteurs de Réserves de biosphères.</p>	<p>Quel(s) territoire(s) ?</p> <p>Chef de file</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserve de biosphère du Mont Viso (Franco-italienne) <p>Porteurs de projets partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réserve de biosphère de Camargue (SMCG) • Réserve de biosphère des gorges du Gardon <p>Territoires partenaires associés au projet</p> <ul style="list-style-type: none"> • PETR Uzès-Pont du Gard • PETR Costières de Nîmes • PETR Grand Briançonnais • PETR Pays d'Arles • PETR Vidourle Camargue
<p>Description :</p> <p>Ce projet de coopération entre 3 Réserves de Biosphère du Sud de la France (Camargue, Gorges du Gardon, Mont Viso) vise à optimiser la visibilité, la pertinence et l'efficience de leur réseau d'éco-acteurs.</p> <p>Le réseau des éco-acteurs des Réserves de Biosphère (RB) est un programme de l'UNESCO. Ils regroupent entreprises, associations, citoyens et écoles autour d'une charte d'engagements relative au développement durable, à la connaissance du milieu naturel et à la contribution au réseau local. La réserve de biosphère de la Camargue qui couvre tout le delta (périmètre biogéographique) est une des 3 premières de France (2014) à mettre en place des réseaux d'éco-acteurs (EA) : 31 membres actuellement. Le réseau est animé par le PNR de Camargue et le SM de la Camargue gardoise (co gestionnaire de la réserve). Ces derniers ont entre autres pour mission d'outiller les éco-acteurs et de les promouvoir sur le plan local et national.</p> <p>Certains réseaux périclitent comme celui du Mont Ventoux. Les réserves de biosphères ont besoin d'échanger sur les réussites et les difficultés. Cette dynamique territoriale nécessite un renfort d'animation que les RB ne peuvent pas assumer individuellement. Les 3 RB du Sud de la France souhaitent donc mettre en commun leurs moyens et leurs expériences pour plus d'efficacité. La coopération a une réelle plus-value car sans elle les actions ne verrait pas le jour et les réseaux des éco-acteurs s'affaibliraient.</p> <p>Les objectifs de la coopération :</p> <p><u>1 Pérennité de la dynamique collective (transférable au niveau national) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'autonomie des réseaux d'éco-acteurs, • Élaborer une méthodologie d'évaluation des engagements des éco-acteurs, • Favoriser les échanges entre réserves pour améliorer les pratiques. <p><u>2 Communiquer sur la démarche</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner envie aux RB françaises (ou étrangères) de mettre en place ce dispositif, • Donner envie à des acteurs socio-économiques d'intégrer les réseaux existants. <p>Les actions collectives projetées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration d'un plan de communication, • Etude de faisabilité (autonomisation des réseaux), • Edition d'un livret d'accueil pour les éco-acteurs, • Constitution d'une boîte à outils pour les animateurs, 	

- Organisation de 3 **éduc'tours** avec ateliers/formation et un évènement de clôture.

Projet 4 :	Quel(s) territoire(s) ?
<p>Interprétation des vignobles dans le cadre d'une mise en réseau oenotouristique</p>	<p>Porteurs de projets partenaires</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pays Cœur d'Hérault - Chef de file • PETR Haut Languedoc et Vignobles • PETR Vidourle Camargue • Pôle territorial Entre deux Mers 	
<p>Description :</p>	
<p>L'oenotourisme est un véritable atout pour ces 4 territoires partenaires. Ils se sont engagés dans le label national « Vignobles et Découvertes » attribué pour 3 ans par Atout France. Dans cette démarche, les professionnels du tourisme sont invités à créer des relations avec les métiers de la vigne. Le PETR Vidourle Camargue souhaite ainsi faciliter l'organisation de séjours oenotouristiques. Cette coopération interGAL permet une réflexion mutualisée autour d'un kit support d'interprétation du vignoble. Il s'agira d'un sac à dos mis à disposition des familles chez les hébergeurs, les restaurateurs, les prestataires de pleine nature et les Offices du tourisme. Le sac contiendrait des objets comme une carte d'eno-rando, un set « pique-nique et dégustation du vin », un livret « Petits Curieux » sur l'environnement, un loto des odeurs, boîte-loupe à insectes, ...</p>	
<p>Résultats attendus</p>	
<p>Ces 4 territoires engagés dans le label « Vignobles et Découvertes » mobilisent, grâce à cette coopération, leur réseau de prestataires touristiques en les dotant d'un outil pratique de découverte du terroir.</p>	
<p>Les objectifs de la coopération :</p>	
<p>Mettre en commun les expériences, les idées et les moyens pour le développement d'un « slow tourisme », d'une offre ciblée familles et agro-tourisme bio.</p>	
<p>Faire du vignoble un atout de la destination touristique.</p>	
<p>Valorisation réciproques des destinations touristiques partenaires de la coopération en incitant les visiteurs œnophiles à découvrir les autres terroirs</p>	

Quels constats sur cette coopération 2014-2020 ?

Synonyme d'ouverture des territoires et de partage d'expériences, la coopération permet donc de développer l'attractivité et le positionnement des territoires. Elle est donc en ce sens un facteur d'apport de plus-value pour le territoire. Cependant, cette coopération n'est pas sans difficultés et plusieurs facteurs conditionnent ainsi sa réussite. L'équipe du GAL ainsi que les équipent d'autres GAL associés sur cette période dénoncent une **lourdeur à porter ces projets de coopération malgré la désignation préalable d'un chef de file**. Cette lourdeur n'est donc pas très incitative pour la coopération car elle demande de libérer un temps considérable pour les déplacements, la construction du projet ainsi que ces démarches administratives.

Le service instructeur de la région donne son avis :

« Les projets de coopération sont très compliqués à monter, même pour nous lorsqu'il s'agit de l'instruction ! Cela demande trop de temps de travail...Surtout que nous avions une référente « coopération » avec nous, mais qui est partie dans un autre service, donc aujourd'hui, c'est notre responsable qui a repris la main mais ce n'est pas le sujet qu'elle maîtrise le mieux...et nous non plus donc ce n'est vraiment pas facile !

Pour plus d'accompagnement auprès des GAL, cela serait plus au service FEADER de le gérer directement parce que nous à notre niveau, nous n'avons pas forcément les compétences pour monter ces dossiers de coopération spécifiquement... »

Aujourd'hui, les équipes remarquent un manque d'harmonie entre Les GAL et la Région sur cette coopération. En effet, pour un projet en commun, chaque GAL doit tout de même monter son propre dossier pour son territoire, ce qui n'est pas toujours évident lorsque de nombreuses dépenses sont communes mais qu'il faut les « individualiser ». Une mise en commun de ces dossiers en un seul dossier serait donc plus judicieuse mais à condition que le projet de coopération en question ne concerne que les GAL d'une même région car dans le cadre de projet hors région ou non français, l'instruction semblerait compromise.

Quelques membres du comité technique aimeraient avoir plus de communication concernant le suivi sur les partenaires mis en place en matière de bénéfices tirés sur le territoire (actions mises en place, échanges de bonnes pratiques, bénéfices tirés de ces partenariats, etc.). Cette méconnaissance de la part des membres des différents comités fait que ces derniers n'ont pas toujours l'impression que ces projets de coopération fassent sens par rapport aux autres fiches actions.

II. Communication et appropriation par les acteurs du territoire

1. Communication et connaissance du dispositif par les acteurs impliqués :

A la différence de certains dispositifs nationaux ou régionaux, le programme LEADER est souvent méconnu du grand public. En effet, cet outil de développement local dispose de faibles dotations financières. L'appropriation du dispositif LEADER par les acteurs du territoire est une étape cruciale dans sa mise en œuvre. Ce travail de sensibilisation des acteurs au programme passe par une communication efficiente.

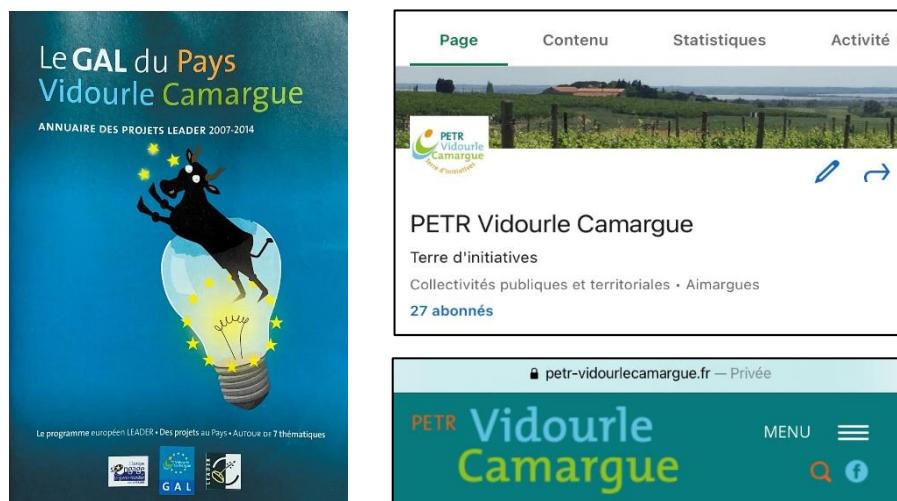
En théorie, la communication LEADER devrait se déployer en plusieurs étapes :

- Communiquer sur les possibilités de financements et les axes d'intervention
- Relayer l'information par le biais des têtes de réseaux (Chambres consulaires, comité de développement, financeurs publics et privés...)
- Communiquer sur la vie du GAL en interne auprès des acteurs impliqués dans les différentes instances LEADER.

Dans les faits, la communication, en particulier vers l'extérieur (grand public, futurs porteurs de projets potentiels...) semble être une mission assez lourde qui peut être difficile à mener de front. C'est justement le cas pour le GAL Vidourle Camargue qui se compose d'une équipe plutôt restreinte, ce qui ne lui permet pas de dégager le temps nécessaire pour des actions de communication ou de promotion vers l'extérieur. Par ailleurs, une stratégie a été mise en place mais n'a pas eu les résultats escomptés par manque de moyens humains.

Au niveau local, plusieurs actions et outils sont déjà en place mais ne suffisent à rendre le PETR Vidourle et son GAL visibles :

- Un annuaire des projets à destination des porteurs de projets potentiels ou d'un public plus large, a été élaboré à la suite de la période 2007-2014. L'action a été réitérée pour la période 2014-2020 mais le document n'a pas pu être diffusé.
- Un rapport d'évaluation à mi-parcours a, par ailleurs été initié en 2018.
- Sur le site internet du PETR Vidourle Camargue, 1 page est consacrée à LEADER quelques ressources sont en téléchargement (les fiches actions). Le fil d'actualités du PETR permet également d'observer les actualités propres au programme LEADER.
- LE PETR s'est récemment emparé des réseaux sociaux (Facebook et LinkedIn) pour diffuser de l'information, créer un lien avec la société civile, créer du lien avec d'autres territoires similaires.
- « Le joli mois d'Europe » : Habituellement, le Joli mois de l'Europe fait la part belle aux portes ouvertes de projets. L'objectif est de monter aux citoyens l'impact de l'Europe en leur exposant ce que les fonds européens ont financé. En ce sens, le GAL Vidourle Camargue s'organise chaque année pour valoriser ses actions financées par les fonds européens. Cette année, étant donné la crise sanitaire, il n'y a pas eu d'évènement ou de rencontre quelconque mais une campagne de promotion des projets financés sur les réseaux sociaux. Chaque jour, pendant un mois, le GAL a valoriser un projet ayant été réalisé sur son territoire.



L'équipe de GAL et plus largement du PETR réfléchit à dessiner les grandes lignes d'une stratégie de communication structurée pour la prochaine période 2021-2027. Les questionnements sont donc les suivants :

- ✓ Quelle communication serait idéal pour le Gal, le territoire ?
- ✓ A qui souhaitons nous s'adresser ?
- ✓ Pourquoi ? Quels sont nos objectifs ?
- ✓ Quels moyens disponibles (temps notamment) ? Qu'est ce qui est possible (Important, urgent) ?
- ✓ Comment l'on organise cette communication (ingénierie en interne ? prestataire extérieur ?)
- ✓ Que font les autres structures similaires (PETR, GAL, etc.) ? quels sont leurs moyens d'actions ?

2. Appropriation du programme LEADER (membres CoTech et CoProg)

Au même titre que les différents acteurs du territoire, l'équipe technique a dû s'approprier le programme LEADER tant sur le plan théorique que technique. La plupart des régions françaises animent un réseau régional regroupant tous les GAL mais ce n'est pas le cas en Occitanie. Chaque GAL se débrouille donc autrement via des alternatives pour pouvoir échanger, communiquer et se rencontrer entre GAL. Dans les autres régions, ce réseau structuré permet notamment d'organiser des rencontres inter-GAL de manière régulière. Celle-ci se déroule la plupart du temps sur une journée et permet la rencontre des GAL ainsi que des services de la région. Au cours de ces séances, les participants peuvent notamment échanger concernant leurs expériences LEADER (bonnes pratiques, difficultés...) et leurs attentes ou partager des informations concernant le programme. Ces rencontres inter-GAL permettent ainsi aux nombreux GAL de s'approprier davantage la méthode et la philosophie de l'approche LEADER. L'Assemblée générale a toutefois essayé de réunir régulièrement les GAL ex-Languedoc-Roussillon mais qui n'a pas été aussi efficace d'un réseau rural régional comme on peut le voir dans d'autres régions. Par conséquent, aucune formation de gestion hormis RAE et MP.

Trouvez-vous que la communication autour du programme est satisfaisante ? (interne et externe)



Ces résultats montrent des avis très divergents concernant la communication. Pour certains, elle paraîtra bonne tant en interne qu'en externe. Pour d'autres, ça n'est pas du tout le cas ou alors seulement pour la communication interne.

La plupart des répondants précisent tout de même être conscient qu'il y a des carences en matière de communication et de promotion mais qu'elle est aussi complexe à mettre en place par manque de temps, de moyens humains et dans certains cas, de moyens financiers.

En interne, les informations concernant les projets présentés ou bien l'avancement de la consommation de l'enveloppe financière, semblent plutôt bien circuler.

Avez-vous une vision de l'avancée du programme en termes de programmation de l'enveloppe financière ? (1) Avez-vous une vision de l'avancée du programme en termes d'avancée des réalisations ? (2)



Toutefois, nombreux sont les répondants qui précisent la nécessité de formations à destination des élus et plus particulièrement des élus qui héritent d'une implication dans le GAL Vidourle Camargue sans connaître la stratégie et ses fiches actions, les missions du PETR, les principes LEADER etc. Ces élus sont tout de même prescripteurs d'où le besoin d'une connaissance de ce dispositif qui n'est pas toujours facile à comprendre. Le plus difficile dans cette idée reste d'arriver à mobiliser les élus en question ne serait-ce qu'une journée ou sur une demi-journée. Néanmoins, cette formation LEADER peut également se mettre en œuvre sous d'autres formats (petit livret, numérique, etc.). Ce manque de formation et la difficulté à parler de ce dispositif peut parfois desservir des projets qui pourraient être cohérents avec la stratégie et qui pourraient donc faire l'objet d'une subvention LEADER.

« Je suis nouvellement élu mais comme je connais très peu LEADER et qui rentre ou pas dans votre stratégie, il est difficile pour moi d'orienter et de conseiller les porteurs qui viennent me voir. J'ai l'impression que de nombreuses choses peuvent être éligibles mais finalement je ne sais pas vraiment quoi. Il n'a y pas toujours de transmission d'un élu à un autre... ». interview d'une élue représentant la Chambre d'agriculture du Gard.

Concernant le comité de programmation, près de 69,5 % des répondants précisent n'avoir aucune connaissance sur le LEADER ou du moins très faible à leur arrivée. Aujourd'hui, 82,6% d'entre eux reconnaissent avoir une bonne connaissance du dispositif. Les autres qui estiment ne pas en avoir une bonne connaissance expriment le fait que cela soit dû à un manque de formation et/ou d'information dès le départ, d'un manque d'implication ou alors d'un dispositif trop complexe à comprendre.

3. Appropriation par les porteurs de projet :

En externe, les acteurs du GAL se font le relais de la communication sur l'existence et la possibilité de bénéficier du programme, peu de porteurs ont eu connaissance du programme grâce à la communication faites par le GAL (10%). Les membres des comités techniques et de programmation qu'ils soient élus ou représentants du secteur privé, communiquent sur l'existence du programme et sur la réalisation du programme.

« J'attache une importance à communiquer auprès des professionnels à propos des possibilités de financements envisageables... »

« J'en parle autour de moi de vive voix quand j'estime qu'un projet peut prétendre à ce type d'accompagnement/ d'aides européennes. »

« J'essaie de relayer l'information à travers le conseil municipal et les quelques élus extérieurs avec qui je peux travailler »

60 % des porteurs de projets ont connu LEADER grâce aux intercommunalités notamment par le biais d'un agent ou par un autre moyen, ce qui atteste donc du bon relais d'information exercé par ces collectivités tant sur le conseil et que sur l'orientation des porteurs vers le GAL.

Comment avez-vous connu le programme LEADER ?



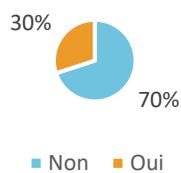
20 % d'autres porteurs de projets ont connu le dispositif par le biais des différents réseaux de professionnels existants (Gard Tourisme, CCI, CA, etc.) Par ailleurs, la visibilité des missions du GAL sur Internet ou via d'autres médias de communication est faible. Si les acteurs du GAL se font le relais de la communication sur l'existence et la possibilité de bénéficier du programme, peu de porteurs ont eu connaissance du programme grâce à la communication mise en place par l'équipe du GAL.

« *La communication est à renforcer en externe pour le PETR et son programme LEADER soit mieux connus de ces potentiels bénéficiaires. L'annuaire des projets est par exemple une belle vitrine des projets éligibles et réalisés grâce à l'outil LEADER puisqu'il permet au porteur de mieux se rendre compte de l'objet de cet outil sur son territoire...* » - Entretien porteur de projet privé.

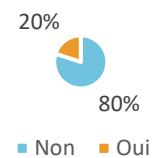
« *La communication n'est pas suffisante : pas assez connu dans l'ensemble malgré les quelques personnes qui en parlent bien autour d'elles. Si le particulier privé (porteur de projet) n'est pas accompagné, il n'a pas conscience, à lui tout seul, de l'existence de ce dispositif* » - Entretien porteur de projet public.

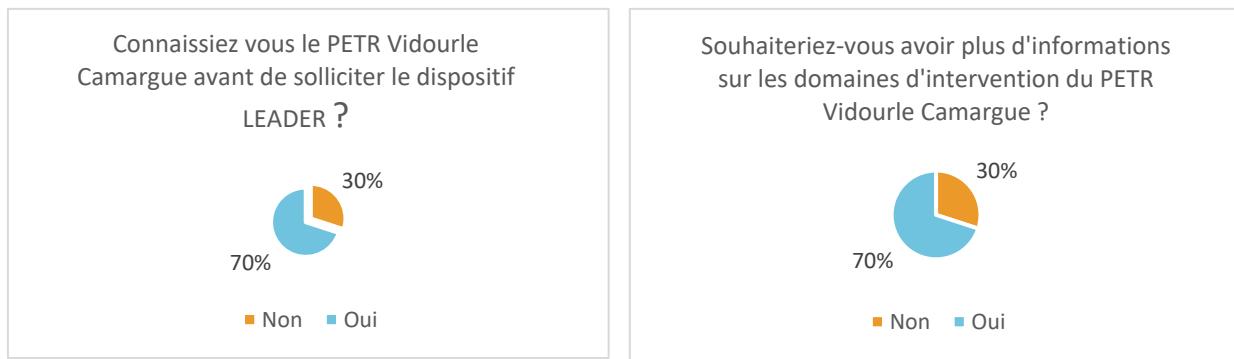
A travers les graphiques suivants, on observe bien que cette carence en communication dessert également l'idée et la connaissance que se font les porteurs de projets concernant le PETR, ses grandes missions mais plus alarmant encore, les grandes thématiques LEADER.

La communication autour du programme LEADER vous semble t-elle suffisante ?



Connaissez-vous les grands types de projets soutenus par le programme LEADER ? Si oui, veuillez nous les énumérer.





Malgré l'accompagnement du GAL sur toute la durée de réalisation du projet, les grandes thématiques traitées faisant partie intégrante de la stratégie, semblent être mal connues de ces derniers. Seulement 1 personne a énuméré correctement ces grandes thématiques qui se traduisent en fiche action :

« FA1 Commerces et services de proximité, savoir-faire locaux ; FA2 Tourisme, FA3 Employabilité FA 4 Cohésion sociétale, FA5 Patrimoine, FA6 Coopération, FA7 Fonctionnement GAL ».

Il s'agit en fait d'une communauté de communes dont l'agent ayant porté le projet est également impliqué dans différentes instances du PETR, d'où la qualité de sa réponse.

70 % des répondants connaissaient déjà le PETR auparavant sans pour autant connaître les tenants et aboutissements qui régissent la structure. C'est d'ailleurs pour cela que les ¾ des répondants souhaitent avoir plus d'information sur les domaines d'intervention du PETR. Pour cela, plusieurs solutions pourront être envisagées pour accroître cette connaissance du programme ainsi que de la structure qui la porte. (Usage des réseaux sociaux, prospection et permanence dans chaque intercommunalité, newsletter, etc.)

Il a été précédemment évoqué la communication externe vis-à-vis des potentiels/futurs porteurs de projet mais elle n'a pas été évoqué sous un angle plus large, c'est-à-dire vis-à-vis du grand public. Là encore, la méconnaissance du PETR et du GAL est une problématique exposée unanimement par les répondants.

« Les gens n'ont pas de vision globale et concrète de leur propre territoire »

« Beaucoup de gens ne connaissent pas ces outils, cette structure... »

Plusieurs propositions d'actions ont été proposés par les acteurs interrogés : courte formation à destination des élus, plus de tables rondes (rencontre, évènementiel...), informations du PETR et de ses dispositifs financiers dans les bulletins communaux, meilleure optimisation des réseaux sociaux., etc.

RAPPORT A LA STRATÉGIE, IMPACTS ET PERSPECTIVES

Cette ultime partie est consacrée aux retombées du programme sur le territoire en termes de synergies et de développement. De 2014 à 2020 voire plus si l'on prend en compte la période de transition 2021-2022, 96 projets ont pu être soutenus à ce jour par le programme LEADER. Quelle valeur ajoutée ces projets ont-ils apportées sur le Pays de Verdun ? Une enquête auprès des maîtres d'ouvrage et des membres du Comité de programmation permettra de mesurer l'appropriation du programme par les différents acteurs.

Enfin, au travers de cet état, comment peut-on préparer la nouvelle candidature 2014-2020 en optimisant son fonctionnement, ses axes stratégiques pour permettre une meilleure gestion et répartition des fonds communautaires ?!

1. Rapport à la stratégie :

A travers la programmation 2014-2020, la stratégie de développement local du GAL s'est attachée à répondre à de multiples enjeux dans le but de maintenir les équilibres et transmettre les richesses. Par la diversité de ses fonctions (économique, sociale, identitaire, etc..), nous constatons à la lecture de, ce rapport que les patrimoines sont des éléments importants au développement territorial, ce qui se clarifie d'ailleurs le montant des investissements et subventions ayant été nécessaires à la bonne réalisation de tous ces projets patrimoniaux. Rappelons que plusieurs opérations sont éligibles :

- Restauration des patrimoines culturels et naturels ;
- Soutien aux opérations de recherche et de mise en valeur du patrimoine immatériel ;
- Le soutien aux actions pédagogiques, de promotion et de communication autour des patrimoines en outre du soutien à la création, réhabilitation, conservation, aménagement et à l'équipement des lieux et patrimoines de la pratique des traditions taurines camarguaises.

Bien que les projets et la stratégie soient en total adéquation avec les besoins du territoire et ses spécifiés, la plupart des acteurs émettent plus de réserve quant aux indicateurs permettant de mesurer l'impact territorial des projets réalisés. En effet, ces derniers disent manquer de ces indicateurs, souvent parce qu'ils ne les ont pas en tête ou tout simplement parce qu'ils ne les utilisent pas. Parfois difficilement visible, ces impacts peuvent toutefois s'observer grâce à la grille d'indicateurs permettant d'évaluer la portée des fiches actions en fin de programmation. Bien que la programmation ne soit pas encore totalement terminée, nous remarquerons ci-dessous que la majorité des indicateurs ont tous été largement atteints, ce qui atteste bien de la pertinence de la stratégie et de sa déclinaison plus distincte en fiche 7 fiches action (depuis le dernier comité de programmation du 08/07/2021) :

Évaluation Fiche 1 : Entreprenariat			
FEADER	290 963,95 €	284 286,57 €	359 489,91 €
Nombre de projet sur la fiche action	15	20	25
Nombre de projets d'entreprises soutenus	9	16	17
Nombre de projets en lien avec les ressources agro-alimentaires	6	12	12
Taux d'emplois pérennisés dans les projets soutenus	70%	100%	
Évaluation Fiche 2 : Tourisme			

FEADER	407 452,15 €	407 452,15 €	538 480,29 €
Nombre de projet sur la fiche action	13	21	26
Nombre de sites d'activités touristiques financés	8	10	10
Nombre de prestataires accompagnés (privés)	5	4	8
Evolution de la fréquentation des sites financés	10%		
Évaluation Fiche 3 : Employabilité			
FEADER	129 325,98 €	129 325,98 €	129 325,98 €
Nombre de projet sur la fiche action	8	8	8
Nombre de projets de formation accompagnés	4	2	2
Nombre de projets liés à la mobilité	4	4	4
Evolution de la fréquentation des lieux de formation financés	10%		
Évaluation Fiche 4 : Cohésion sociétale			
FEADER	409 001,06 €	409 001,06 €	452 467,86 €
Nombre de projet sur la fiche action	13	17	20
Nombre d'espaces publics aménagés	8	12	14
Nombre d'espaces culturels accompagnés	5	5	5
Evolution de la fréquentation	plus ou moins 3%		
Évaluation Fiche 5 : Patrimoines			
FEADER	558 390,86 €	558 390,86 €	651 744,80 €
Nombre de projet sur la fiche action	12	22	26
Nombre de projets de recherche et mise en valeur du patrimoine immatériel	4	8	9
Nombre de projets de restauration du patrimoine	8	12	13
Baisse de la part du patrimoine en risque de Péril	-10%	-17,50%	-17,50%
Évaluation Fiche 6 : Coopération			
FEADER	64 286,00 €	50 213,68 €	68 036,27 €
Nombre de projet sur la fiche action	4	3	4
Nombre de projets de coopération interterritorial	2	1	3
Nombre de projets de coopération transnational	2	1	1
Nombre de partenaires nouveaux	3	20	29
Évaluation Fiche 7 : Animation			
FEADER	564 008,34 €	387 698,03 €	549 698,03 €
Nombre de dossiers programmés	9	5	7
Nombre de comités de programmation	15	27	36
Nombre d'actions de communication	6	12	12

Cette appréciation quantitative de l'impact LEADER vient compléter et confirmer les paroles d'acteurs observées plus tôt dans le rapport qui attestent d'abord d'une stratégie juste qui correspond au territoire. On en déduit également que les grilles de notation de projet semblent être assez restrictives puisque 95,5 des acteurs interrogés le confirment... Par ailleurs, la région non plus. Les conditions

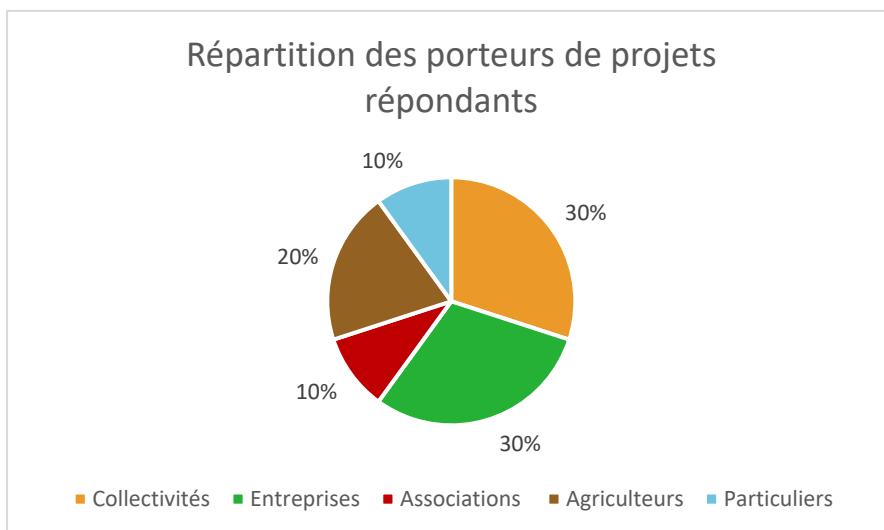
semblent donc toutes réunies pour effectuer la bonne sélection des projets et appliquer la stratégie de manière optimale.

2. Retours porteurs de projets

Un questionnaire d'évaluation (Annexe) du programme a été adressé à 18 porteurs de projets donc l'aide LEADER avait déjà été versée.

Ce questionnaire de satisfaction visait à sonder les porteurs de projets sur leur expérience LEADER. Au travers de cette enquête, le GAL a cherché à aborder 3 thématiques : l'accompagnement technique et administratif de l'équipe animateur/gestionnaire, la procédure LEADER et l'impact des projets réalisés.

Sur les 18 porteurs de projets destinataires de l'enquête, seuls 10 personnes ont répondu au questionnaire soit. Dans un premier temps, cette enquête a été effectuée en présentiel chez les porteurs de projets réalisés.



Ce questionnaire reflète plutôt bien la diversité des types de porteurs de projets ayant prétendu au programme LEADER sur la période 2014-2020. Les 30 % d'entreprises interrogées concernent des secteurs variés tel que le Chantier de Naval So Exir, l'hôtel O'Banel ou bien le Cinéma le Venise. Par ailleurs, 80 % des acteurs interrogés sont privés.

Accompagnement des projets et apport LEADER :

Bien évidemment, ce manque de connaissance n'a rien enlevé à la qualité de l'accompagnement donc les porteurs de projets se sont réjouis. Comme on l'observe ci-dessous, 100% des répondants estiment avoir bien été accompagné. L'équipe du GAL, pas son travail, a permis d'apporter :

- Une aide dans le montage administratifs et financier du projet (70% des répondants)
- En effet, la majorité des porteurs de projets à eux seuls, ne pourraient pas monter projets sans embûches tellement les démarches semblent parfois lourdes et complexes et techniques à réaliser...Tous les porteurs de projets note une très bonne qualité d'échanges avec l'équipe du GAL.
- Des informations sur les devoirs et obligation des bénéficiaires de fonds européens (70% des répondants)

- Des conseils techniques ou méthodologiques dans le montage du projet (30% des répondants)
- Une aide pour formaliser le contenu du projet (30% des répondants)

Par ailleurs, dans le **montage administratif du projet**, les porteurs ont été accompagnés essentiellement par le GAL (56%), 33 % d'entre eux par une collectivité (commune ou communauté de communes) et 11% par un organisme consulaire (CA, CMA, CCI).

Concernant le **montage financier** du projet, 50 % des porteurs ont autofinancé une partie de leur projet tandis d'autres ont fait appel à d'autres partenaires :

- Organisme bancaire : 60%
- Collectivités (hors aides publiques) : 20%
- D'autres partenaires financiers (20%) spécifiques à chaque projet comme le Conservatoire national du cinéma et de l'image animée pour le cinéma « Le Venise » ou la contribution des propriétaires de marinas pour le chantier naval « So Exir ».

Concernant la **nature du projet et son contenu**, d'autres partenaires bien particuliers ont pu être associés à la démarche tels que la Direction régionale des Affaires culturelles (DRAAC) concernant le patrimoine, l'Union national des centres sportifs de plein air (UCPA) ou bien vignerons et caves coopératives concernant le projet oenotouristique « Vigno'Vins », les départements du Gard et de l'Hérault, etc.

Certains porteurs de projets évoquent que ces divers partenaires ont permis d'apporter d'une manière ou d'une autre, une plus-value à leur projet initial. D'ailleurs, 100% des porteurs trouve valorisant, le fait qu'il puisse bénéficier du programme.

36 % des porteurs de projets estiment que leur projet n'aurait pas pu voir le jour sans l'apport de financement LEADER. Ces derniers expriment le fait que le financement LEADER était déterminant dans la mise en œuvre du projet.

64 % des autres porteurs ayant répondu « oui » avancent les arguments que :

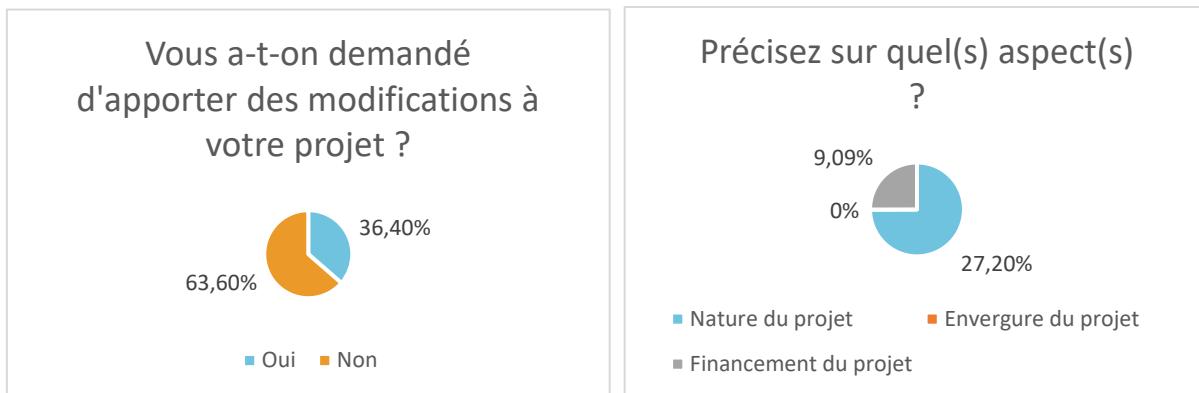
- Sans l'apport du LEADER, le projet aurait vu le jour de la même manière, avec la même envergure et de la même durée dans la réalisation (30%)
- Le projet aurait vu le jour de façon plus modeste (40%)
- Le projet aurait vu le jour plus tard (40%)

Car :

- Le projet aurait pu bénéficier d'autres financements (20%)
- L'apport financier de LEADER n'était pas déterminant (20%)
- Le projet devait absolument se faire (60%)

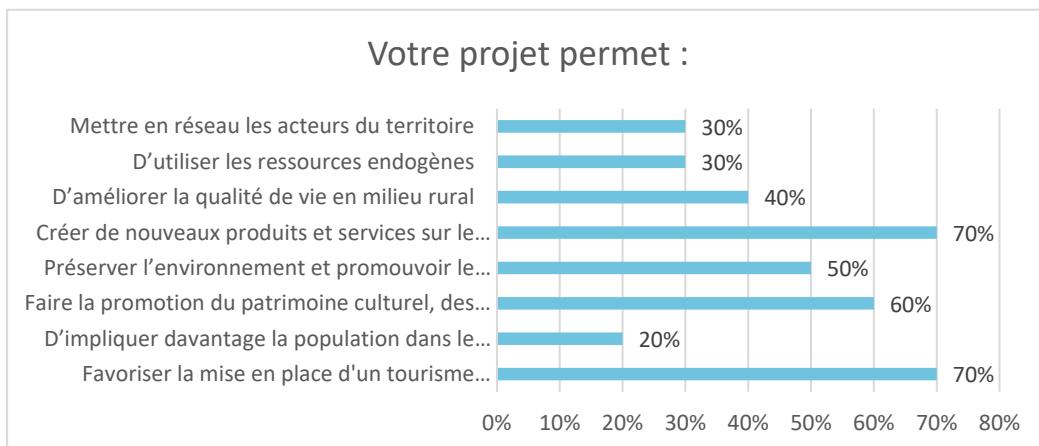
Il est cependant difficile de déterminer dans quelles mesure LEADER a été réellement déterminant pour un dossier : s'agit-il en effet de considérer uniquement l'apport financier ? De prendre en compte l'apport d'ingénierie ? Celui de la plus-value (amélioration de l'envergure et/ou de la qualité du projet ?)

Comme on le constate sur les graphiques suivants, l'équipe du GAL a tout de même permis, par son action, à ce que les porteurs de projets apportent des modifications sur leur projet concernant sa nature (3 porteurs ayant répondu) ou son financement (1 porteur ayant répondu).



On comprend donc par cette partie que l'équipe du GAL joue un rôle majeur et que c'est aussi grâce à elle que l'apport de plus-value LEADER peut se faire sur le territoire.

Impacts des projets sur le territoire Vidourle Camargue :



La vision des porteurs de projets sur leur projet est donc :

- **Conforme à la stratégie ciblée du GAL** (20% - Impliquer davantage la population dans le développement du territoire, 60% - Faire la promotion du patrimoine culturel, des traditions et des savoir-faire du territoire, 50% - Préserver l'environnement et promouvoir le développement durable)
- **Aux principes LEADER en général** (70% - Crée de nouveaux produits et services sur le territoire, 40% - Améliorer la qualité de vie en milieu rural, 30% Utiliser les ressources endogènes)
- **Consciente de la nécessité d'apporter une plus-value pour le territoire** (30% - Mettre en réseau les acteurs du territoire)

Plus globalement, chaque projet mis en œuvre répond à un besoin identifié et a permis d'apporter une vraie plus-value au territoire. Voici quelques exemples de projets innovants et la valeur ajoutée qu'il apporte au territoire :

« *Mon projet apporte de nouvelles techniques de soins pour les chevaux dans la région... » - ÉquiD'forme.*

« *Notre projet apporte une plus-value en matière de cohésion sociale dans notre village. Il favorise l'échange, les rencontres intergénérationnelles...Cet aménagement permettra aussi d'accueillir davantage de population sur la place... » - Mairie de Montmirat (aménagement de la place du village).*

« *Nous permettons aux territoires extérieurs de gouter nos produits, de promouvoir des produits spécifiques au territoire Vidourle Camargue que l'on ne retrouve pas dans le commerce...à travers les SRG, nous permettons le développement territoire en faisant la promotion d'un terroir. » - Site Remarquables du Goût Prés et Marais Tour Carbonnière.*

« *Nous apportons un plus au territoire par la mise en avant de nos vigneronns ainsi que le patrimoine ancestral viticole » - VignoVins.*

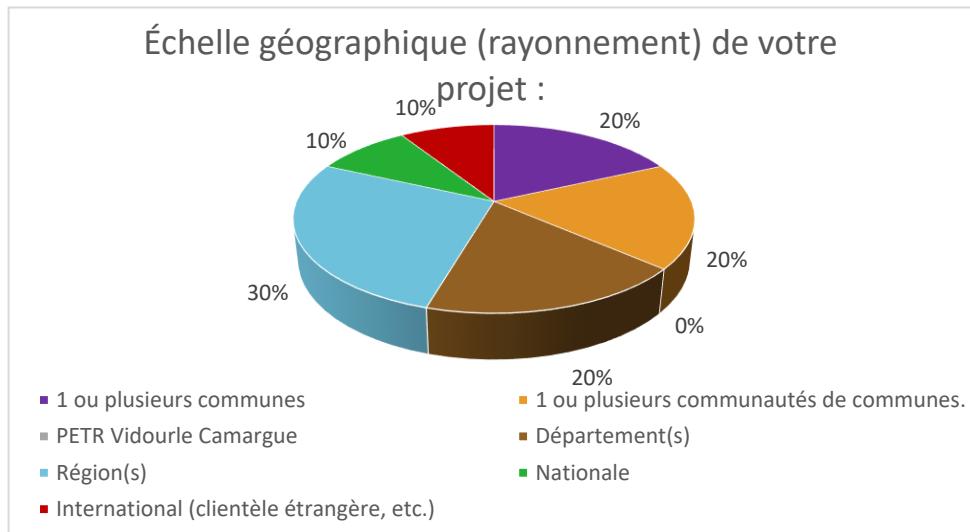


*Donnée obtenues par la méthode de notation des items prédefinis. Plus le critère se rapproche de 1, plus il est important.

4 principaux points sont à évoquer dans ce que le programme LEADER apporte aux porteurs. **Il permet donc :**

- ✓ **D'élargir l'ambition du projet initial**
- ✓ **D'améliorer la qualité du projet** (notamment son degré d'innovation et sa cohérence avec des besoins territoriaux identifiés).
- ✓ **De travailler différemment**
- ✓ **De mieux intégrer les enjeux environnement au projet.**

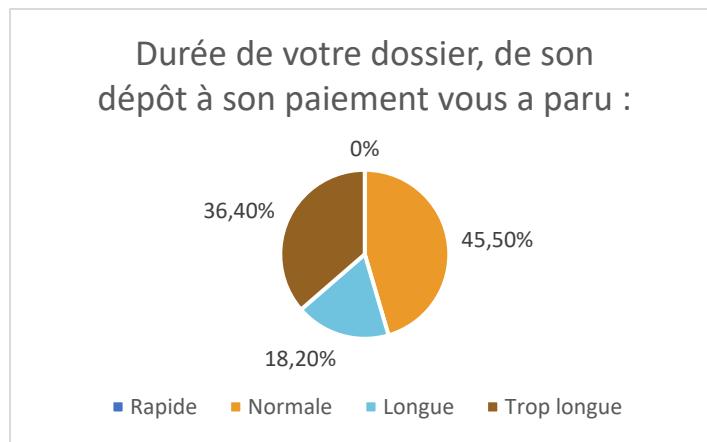
Rayonnement du projet :



Si certains projets sont des projets purement locaux, la plupart des projets ont un rayonnement à l'échelle de la communauté de communes, du Pays Vidourle Camargue, des départements, de la région, etc.

Les projets liés au patrimoine, au tourisme ou même de coopération, ont également un rayonnement national voire plus car ils attirent un(e) public/clientèle européen(ne) voire international(e). D'ailleurs, 60 % d'entre eux indiquent toucher deux types de clientèle : locale et touristique.

Difficultés rencontrées (en cours de projet) :



Presque 55% des porteurs de projets ayant répondu, dénonce une durée d'instruction longue voire trop longue du dépôt du dossier à son paiement. Dans ce cas et pour certains d'entre eux, il semble alors difficile de concilier délais d'instruction et délais de réalisation. En effet, pour présenter une demande de paiement, le porteur doit fournir l'ensemble des factures acquittées relatives à l'opération. Surtout, il doit faire certifier l'ensemble des subventions perçues par le comptable public des structures concernées. Lors de cette étape fastidieuse, le porteur de projet se heurte à des délais de traitement particulièrement longs.

« J'ai attendu 4 ans pour être payé... » - Porteur de projet privé.

« Il faut avoir une trésorerie suffisante car les paiements sont parfois très longs après réalisation et comme nous devons avancer tous les fonds...cela peut causer de gros soucis financiers, ce qui a été le cas... » - Entretien porteur de projet privé.

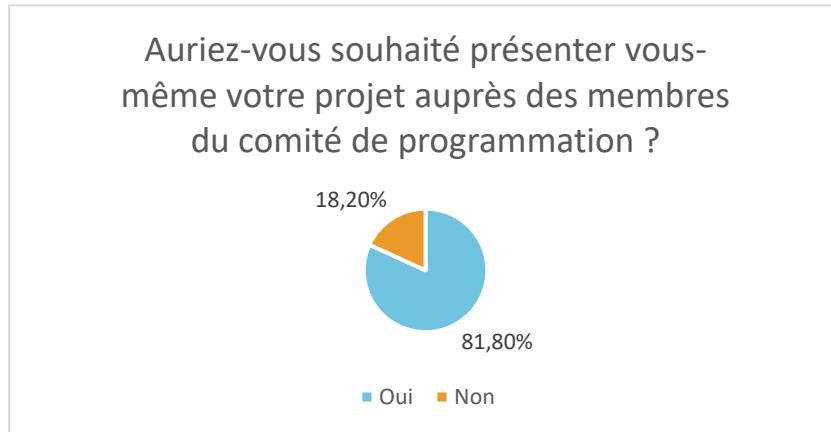
D'autres difficultés administratives ont été évoquées mais elles restent très légères pour :

- Remplir certains documents ;
- Fournir certains justificatifs ;
- Définir clairement le projet.

Par ailleurs, 64% porteurs de projets nous ont confié ne pas avoir d'appréhension face aux aspects administratifs du dossier au tout début. Aujourd'hui, leur vision a changé et cette complexité administrative peut parfois être dissuasive bien qu'il soit 80% à envisager de candidater une nouvelle fois au dispositif LEADER pour de nouveaux projets. Certains mettent toutefois en garde quelques potentiels et futurs porteurs de projets.

« J'en parle autour de moi et je conseille mais je mets en garde concernant le temps d'attente trop long pour être payé... » - Entretien porteur de projet privé.

Une dernière remarque sera à prendre en compte lors de la prochaine programmation : Le GAL doit-il permettre



Contrairement à certains GAL, les porteurs de projets ne sont pas présents au sein des comités techniques et/ou comité de programmation. Les projets sont donc présentés par l'équipe du GAL. Cette règle permet ainsi de maintenir une certaine équité entre chaque projet. Dans les faits, certains porteurs de projets ne rencontrent aucune difficulté à s'exprimer à l'oral devant plusieurs personnes tandis que pour d'autres, l'exercice semble être plus délicat. Dans la mesure où l'équipe du GAL prend en charge cette présentation, tous les projets partent du même pied d'égalité.

Toutefois, le graphique ci-dessus nous montre que presque 82 % des porteurs auraient aimé être présents à ces comités. Parallèlement, certains membres des collèges privé ou public regrettent que les porteurs ne soient pas présents pour répondre directement à certaines questions parfois

techniques et/spécifiques auxquelles l'équipe du GAL n'a pas toujours les réponses...Pour la prochaine programmation, peut-être qu'il serait judiciable de réfléchir à la présence de ces porteurs d'une autre manière ou sous un autre format.

3. Le territoire aujourd'hui d'après la vision des acteurs

A la création du PETR (anciennement Pays) il y maintenant près de 16 ans, il fallait que la stratégie s'axe sur une qualité territoriale mobilisatrice. Aujourd'hui, puisque le territoire a évolué, cette nécessité n'a plus la même teneur, le territoire évolue et la bouvine ne doit pas forcément être une qualité mobilisatrice bien qu'elle fasse partie des racines intrinsèques au territoire. A ce jour, cette tradition est de plus en plus appréhendée sous des angles différents voire transversaux (soutien aux agriculteurs, valorisation de l'environnement, modélisation culturelle à travers le pays d'art et d'histoire...) et trouve sa place dans les différentes fiches actions déployées mais n'en devient pas un pilier prioritaire pour autant. Par ailleurs, les questionnaires auprès des membres du comité technique et de programmation on fait remonter les projets autours des patrimoines comme étant les plus emblématiques (restauration du patrimoine bâti, valorisation du patrimoine de la mer, sauvegarde et maintien de la bouvine, etc.).

Plusieurs acteurs, en particulier ceux qui sont impliqués depuis longtemps dans la vie du PETR, trouvent en effet que le territoire a changé, qu'il a évolué (nouvelles populations, également urbain et phénomène de périurbanisation, intégration de la CC Pays de Lunel dans le périmètre du PETR, etc.) mais qu'il a aussi renforcer son identité. Toutefois, les acteurs interrogés mettent en avant un certain nombre de difficultés persistantes qui demandent ainsi toute notre vigilance :

- ⇒ Un territoire à cheval sur deux départements (Gard et Hérault), ce qui rend parfois difficile le jeu d'acteurs ainsi que leur cohésion bien que le PETR et le programme Leader aient justement participé à renforcer cette cohésion territoriale.
- ⇒ L'absence de territoire pilote/ moteur mais plutôt le sentiment que chaque territoire essaye individuellement d'avoir le Leadership. Le même constat nous est partagé en ce qui concerne le tourisme.

« *En matière touristique, nous n'avons pas réussi à avoir une dynamique de fond partagée et collective à l'échelle du territoire. L'offre touristique reste individualiste dans la manière dont elle est gérée... », Gard tourisme.*

« *...pas de d'unité territoriale, pas de vision politique mais plus le sentiment que chacun veut rendre plus fort son propre ancrage politique...je dirais que la démarche est encore plutôt individuelle que collective et que les communes et/ou intercommunalité ont dû mal à se projeter hors de leur propre périmètre...Il y a sûrement une nouvelle dynamique à venir vis-à-vis du Pays de Lunel. Je note toutefois une dynamique qui progresse concernant le travail de mise en réseau... », technicien de la CC Pays de Sommière.*

- ⇒ Un territoire intermédiaire entre Nîmes et Montpellier mais qui risque d'être aspiré par ces deux grandes agglomérations. Aujourd'hui, du fait de ces évolutions, le territoire se retrouve de plus en plus confronté à des problématiques liées à la ville mais avec les moyens de la campagne pour y remédier. (compétitivité entre territoire, gestion de l'urbanisation et développement des lotissements, services pas toujours adaptés à cette nouvelle population qui s'installe sur le territoire, une périurbanisation qui est en croissance, etc.). L'enjeu est double car il s'agit là de maintenir cette

cohésion sociétale tout en la développant davantage (population locales et population nouvelle)

« *Aujourd’hui, si le PETR garde sa ruralité et maintient sa situation intermédiaire, c'est grâce au PETR... », élue de la CC Petite Camargue.*

En BREF, les acteurs donnent une vision très positive du territoire grâce à son identité, ses patrimoines, son débouché sur le littoral et son arrière-pays d'une grande qualité environnementale qui font parties intégrantes d'une qualité de vie indéniable. Toutefois, le territoire reste fragile et la tournure de son évolution, de ses changements et de ses problématiques dépendra certainement de sa résilience face à un certain nombre de menaces dont nous avons déjà évoqué les caractéristiques.

Vidourle Camargue, un territoire innovant ?

Nous le savons, le programme LEADER vise la mise en œuvre d'approches novatrices autour de la valorisation des ressources endogènes du territoire, e stratégies multi sectorielles locales par zone, de mise en place de partenariats public-privé au niveau local et de l'engagement des acteurs locaux via une démarche ascendante. Nous avons donc posé la question aux différentes acteurs interrogés. Le but étant de connaître leur perception : Vidourle Camargue est-il un territoire innovant ?

Les avis sont divergents. Certains trouvent effectivement que le territoire est innovant dans la mesure où de nombreux projets qui sortent de l'ordinaire sont réalisés. Pour certains, la situation géographique du territoire favoriserait justement cette innovation territoriale.

D'autres sont plus sceptique quant à la perception d'un territoire innovant. Ils trouvent que LEADER répond aux besoins du territoire mais peut-être pas en matière d'innovation. Selon eux, Le fait que les projets doivent être en totale adéquation avec les fiches actions est un facteur qui freinerait cette innovation. Plus globalement, les acteurs perplexes qui ont répondu à cette question trouvent qu'il est difficile de mesurer l'innovation d'un dossier au-delà du dossier présent aux comités. Peut-être à cause d'un manque de modélisation sur une programmation plutôt courte comme celle du LEADER, sur 4,5,6 ans. Comme exprimé précédemment dans le rapport, c'est d'ailleurs pour l'une de ces raisons que plusieurs acteurs aimeraient plus de retours sur projets déjà réalisés ainsi que leurs impacts.

Au court de ce travail d'évaluation, nous avons constaté grands types d'innovation : territoriales, méthodologiques et techniques. Toutefois, certaines formes d'innovation restent encore à exploiter et permettraient de valoriser davantage le territoire ainsi que ces ressources. Par exemple, si l'on en croit les conclusions du diagnostic territorial présentées plus loin dans le rapport, les innovations numérique et énergétique auraient toute leur place et permettraient de répondre à des besoins territoriaux futurs.

4. Préparation de la nouvelle candidature

4.1. Le diagnostic de territoire réactualisé

A l'aune de la prochaine programmation LEADER 2021-2027, il a été nécessaire pour le PETR de réinterroger sa stratégie. Dans l'optique d'une vision partagée et coconstruite du territoire de demain, il a été indispensable d'associer à cette démarche de nombreux **acteurs publics** (collectivités, élus, techniciens...), **privés** (société civile, associations, entreprises) et **institutionnels** (départements, chambres consulaires, ...). Ce travail a permis d'investir judicieusement des domaines différents mais

complémentaires tels que ceux de l'alimentation durable et des transitions (environnementale, énergétique...).

Ce diagnostic a été alimenté par une analyse documentaire ainsi que le recueil du point de vue de multiples acteurs mobilisés sur le territoire. Les parties prenantes ont été invitées à compléter puis valider ce diagnostic, ce qui a donné lieu à de nombreux échanges et a permis d'enrichir le diagnostic ainsi que l'AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces). La richesse de cette concertation est le fruit de la coordination d'acteurs impliqués localement dans une démarche d'action collective et nous a permis d'appréhender le territoire de la manière la plus cohérente et réaliste possible.

CADRE DE VIE & VIE SOCIALE
<ul style="list-style-type: none">→ Améliorer l'offre de mobilité et travailler la complémentarité/ l'organisation des modes de transports pour gagner en efficacité et permettre aux populations de réduire leurs déplacements et de les effectuer autrement.→ Construire et promouvoir une identité partagée du territoire, basée sur ses ressources, pour rester attractifs tant pour les nouveaux habitants que pour les nouvelles entreprises : <i>marketing territorial</i>.→ Mettre à profit l'image d'espace de qualité et le capital sympathie dont bénéficie le territoire.→ Dans la mesure où les limites ville-campagne s'estompent, cultiver ses spécificités dans un esprit d'ouverture et d'enrichissement intergénérationnel et culturel.→ Une place à définir pour les publics « prioritaires » (jeunes et personnes âgées notamment) dans le développement du territoire : forces à valoriser et des difficultés à prendre en compte.→ Promouvoir la rénovation des bâtiments notamment sur l'aspect énergétique et l'adaptation des logements.
COOPÉRATION ET PARTENARIAT
<ul style="list-style-type: none">→ Améliorer les synergies et la coopération entre professionnels afin de favoriser le développement économique du territoire.→ Renforcer la mise en réseau ainsi que la coopération entre EPCI, propice à l'efficacité de l'action publique
ÉCONOMIE
<ul style="list-style-type: none">→ Faire de l'innovation sociale un moyen d'agir contre le chômage et ses conséquences mais également pour l'insertion professionnelle des jeunes.→ Développer la performance économique, d'innovation et de formation : <i>Attractivité des emplois sur le territoire, l'opportunité d'exploiter le secteur numérique et d'attirer des entreprises innovantes...</i>→ Impulser par l'ESS la mise en réseau des compétences et favoriser les initiatives coopératives.
AGRICULTURE
<ul style="list-style-type: none">→ Accompagner l'agriculture pour qu'elle conserve ses fonctions essentielles dans l'entretien des paysages, de la biodiversité, d'une alimentation de qualité pour tous.→ Assurer le maintien du potentiel de production sur le territoire, le renouvellement des générations et l'attractivité du secteur (faire face à la chute du salariat et la baisse du nombre d'exploitations...).→ Favoriser les outils collectifs agricoles et ruraux de production, de transformation, de stockage, de commercialisation, de distribution et de promotion.
ENVIRONNEMENT
<ul style="list-style-type: none">→ Préserver le capital nature du territoire, tant pour sa valeur en termes de biodiversité qu'en terme d'identité territoriale (<i>Notion d'équilibre entre environnement et développement</i>)→ Poursuivre les démarches engagées en matière de production d'énergie renouvelable : faire de la transition énergétique une opportunité de développement économique (recyclage, circuit, produits...).→ Réussir une gouvernance concertée (multi acteurs) d'économie et de partage de la ressource en eau dans la mesure où les usages se feront de plus en plus nombreux (hausse des tensions hydriques).→ Mettre en œuvre les actions qui seront mises en œuvre dans les PCAET pour maîtriser la consommation énergétique et réduire les émissions de Co2 sur le territoire.

Les grands enjeux découlant de ce diagnostic sont donc exposés ci-dessous et résultent de constats saillants qu'il faudra appréhender lors de la prochaine programmation.

4.2. Préconisation pour la suite de la programmation

La mise en corrélation des résultats du diagnostic du territoire avec les forces et faiblesses de la programmation énoncées tout au long de ce rapport nous permet de tracer un ensemble de lignes

d'orientations pour la prochaine période. Ces préconisations permettront d'apporter une réponse à deux questions que nous nous sommes posés pour la prochaine période.

⇒ *Quels enseignements tirés de cette programmation ? Quels points de vigilance pour la prochaine programmation ?!*

- **Accentuer l'animation sur 3 thèmes en particulier : la mobilité, les énergies et l'alimentation.**

Espérant voir se réaliser davantage de projets sur les 3t thèmes énoncés ci-dessous, le GAL accentuera l'animation et mobilisera davantage les partenaires extérieurs. Par ailleurs, la création d'un poste pour animer le plan alimentaire territorial favorisera l'émergence de de projets communs en matière d'alimentation et d'agriculture. Deux autres postes dédiés à l'animation du guichet unique « Rénov'Occitanie » permettra d'apporter des solutions en matière de rénovation énergétique.

- **Renforcer la communication**

Les résultats de l'enquête autour de la communication laissent une grande marge de progression. Des efforts sont donc à prévoir tant en interne (élus, techniciens et partenaires) qu'en externe (grand public et potentiels porteurs de projets). l'équipe de GAL et plus largement du PETR réfléchisse à dessiner les grandes lignes d'une stratégie de communication structurée pour la prochaine période 2021-2027.

Par ailleurs, un conseil de développement a été mis en place au printemps 2021, ce qui permettra de contribuer au renforcement de la communication autour du programme. Tout en sachant que ce conseil traitera des thématiques bien précises qui seront en totale adéquation avec la nature des projets que le LEADER pourra financer.

- **Garder la dynamique des comités (technique et de programmation)**

Étant donné la satisfaction de la composition et du fonctionnement de ces comités ainsi que de la richesse qu'ils permettent par la présente d'acteurs d'horizons différents, il est important de maintenir ces dynamiques tout s'organisant davantage pour leur permettre plus de retours sur les projets après réalisation...

- **Une fiche action « Employabilité » plus incitative**

Témoignant d'un taux de programmation faible et comme nous l'avons évoqué précédemment, cette fiche action n'aura pas fait l'objet des dynamiques espérées sur cette programmation. Il s'agit d'une fiche qui a été écrite pour répondre aux besoins du territoire par suite du diagnostic de territoire et de l'AFOM et être incitative sans connaître le potentiel de projets possibles (à l'inverse des autres fiches). D'autres facteurs expliquent la difficulté de cette thématique à faire émerger des projets alors que les besoins sont prégnants. Une attention particulière devra lui être portée pour que cette fiche action devienne un véritable levier de développement local, au même titre que les autres.

- **La complexité et la longueur des délais d'instruction des dossiers à repenser**

Même si des améliorations ont été apportées, au fil du temps, la complexité administrative de l'instruction des dossiers constitue une réelle difficulté dans la mise en œuvre du programme Leader. Des pistes d'innovation (juridiques et techniques) méritent sans doute d'être explorées dans ce domaine notamment par la Région qui en charge l'instruction des dossiers. La fiche transmission mise en place par la région permet notamment que le dossier de demande d'aide soit renseigné par l'équipe du GAL correctement dans l'objectif de limiter les erreurs. Actuellement, la région travaille sur le même

prototype par pour le paiement. Cette fiche permettrait, elle aussi, de limiter les erreurs (notamment pour les marchés publics qui demandent bien plus de pièces justificatives...) lors du montage du dossier de demande de paiement.

CONCLUSION

En dépit d'un démarrage un peu tardif, le programme LEADER a contribué au développement de nombreux projets touristiques pendant la période 2014-2020 et bien plus encore grâce à l'enveloppe complémentaire 2021-2022.

D'une manière générale, LEADER souvent identifié comme source de financement uniquement est un véritable outil de mise en réseau : il doit être mis au service d'un maillage territorial équilibré. Issus d'un diagnostic territoire, il repose sur une démarche ascendante mais atteint son paradoxe lors des recherches de financements. Il doit harmoniser avec de nombreuses politiques publiques (FEDER/FSE, ATI, CPER, CRTE...)

Au fil de ce bilan, les difficultés administratives liées à la rigueur du programme ont été soulevées. Cette procédure instable et complexe risque de freiner encore davantage les porteurs de projets pour ne bénéficier in fine qu'aux structures publiques. En outre, c'est le travail d'animation qui est sacrifié par des démarches administratives toujours plus chronophage. Le constat est d'ailleurs le même pour les projets de coopération.

Les bilans qu'ils soient quantitatifs ou qualitatifs sont positifs. Les fonds européens sont en effet relativement bien répartis sur le territoire et répondent globalement aux priorités ciblées. Le PETR Vidourle Camargue demeure toutefois un vaste territoire, ce qui laissent entendre que les priorités de développement puissent varier en fonction des spécificités de chaque communauté de communes. Cela explique ainsi que certaines communautés de communes semblent plus entreprenantes que d'autres. En effet, les inégalités de moyens financiers et humains sont au cœur d'un déséquilibre territorial notamment en matière de dynamique de projets.

L'impact du territoire, s'il peut être parfois délicat à mesurer, a pu être évalué au travers des retombées économiques (création d'emplois et d'activités) et sous l'angle de la valeur ajoutée de LEADER (qualification du territoire, innovation, etc.). Bien entendu, de nombreux besoins territoriaux persistent encore et c'est justement par l'actualisation du diagnostic et la refonte du projet de territoire que le programme pourra pallier ces problématiques.

Grâce au programme LEADER, le territoire du PETR Vidourle Camargue a donc pu s'insérer dans une dynamique de qualification de son territoire, de préservation des ressources endogènes, de mise en valeur de ses atouts, de transmission de son terroir. Parce le programme LEADER devra toujours s'ajuster et se réadapter aux mutations de son territoire, le GAL Vidourle Camargue souhaite aujourd'hui se tourner vers des thématiques d'avenir : les énergies renouvelables, l'alimentation et les mobilités douces.